

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

OCT 11 1979

1751^e

SÉANCE: 26 OCTOBRE 1973

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1751)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 26 octobre 1973, à 16 h 30.

Président : Sir Laurence McINTYRE (Australie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1751)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010).

La séance est ouverte à 17 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010)

1. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la 1743^e séance, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de l'Egypte, d'Israël et de la République arabe syrienne à prendre place à la table du Conseil pour participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. M. N. El-Zayyat (Egypte), M. Y. Tekoah (Israël) et M. M. Z. Ismaïl (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux autres décisions prises à de précédentes séances, je me propose également, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Nigéria et de l'Arabie Saoudite à participer à la discussion sans droit de vote. Je leur demande de bien vouloir occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront appelés à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ogbu (Nigéria) et M. J. Baroody (Arabie Saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit est le représentant de l'Egypte à qui je donne la parole.

4. M. EL-ZAYYAT (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse auprès des membres du Conseil et auprès de vous-même, monsieur le Président, pour avoir demandé la convocation du Conseil de sécurité à cette heure qui n'est certainement pas la plus commode. Mais, étant donné que le Conseil a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité et que nous avons toujours eu foi dans le Conseil de sécurité, l'ONU et la Charte, nous nous sommes senti obligés de venir devant le Conseil, non pas seulement pour parler d'une rupture de la paix, mais aussi pour l'avertir d'un grave danger qui affecte notre région et menace aussi certainement d'en dépasser le cadre.

5. Une communication téléphonique du Caire, à 14 heures, heure locale, nous a informés que de nouvelles hostilités avaient commencé, que des combats sur terre et dans l'air se poursuivaient contre nos soldats et nos villes sur les fronts de Suez et du Sinaï. Il vaut mieux essayer d'être très concis, de voir ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, ce qui se passe actuellement, et d'envisager ce qui risque de se passer dans l'avenir.

6. Que s'est-il passé jusqu'à maintenant — et je ne parle que du dernier épisode ? Le Conseil s'est réuni dimanche dernier à la demande de deux membres permanents, les Etats-Unis et l'Union soviétique, et un projet de résolution riche du poids de leurs noms a été présenté au Conseil. Je n'hésite pas à dire que je n'ai guère eu ce projet de résolution d'avance. Lorsque je l'ai vu pour la première fois, il était aux mains de notre collègue, le représentant de la Chine, qui en avait une copie officielle, quelques heures avant la séance du Conseil.

7. La raison pour laquelle nous n'avons pas fait d'objection à l'égard de ce projet de résolution — et je suis sûr que la raison pour laquelle les membres du Conseil n'y ont pas non plus fait d'objection et l'ont adopté sans opposition — est qu'eux et nous avons une grande foi dans les deux membres permanents du Conseil de sécurité qui l'avaient présenté et que s'ils demandaient au Conseil d'agir ainsi, c'est qu'ils croyaient vraiment s'acquitter de leurs responsabilités et amener le Conseil à s'acquitter des siennes, pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

8. Ce projet de résolution, qui est devenu plus tard la résolution 338 (1973), était, en fait, un document ambi-

tieux, surtout si l'on pense à ce qui s'est passé ensuite et si l'on songe à un avenir où la région puisse vivre en paix, où le monde puisse avoir moins de soucis, connaître moins de dangers et avoir l'espoir d'une vie meilleure, dans la paix et la justice.

9. Cette résolution était simple : la guerre, les combats devaient cesser. Un délai raisonnable était fixé : douze heures. Après cela, il devait y avoir un cessez-le-feu, ce qui signifie littéralement que le feu devait cesser et que toutes les troupes devaient s'arrêter là où elles étaient. Si cela s'était produit, l'espoir des deux auteurs du projet de résolution, et en fait l'espoir du Conseil, était qu'un mécanisme serait créé et que des négociations seraient entreprises afin d'établir la base d'un règlement équitable, qui est notre espoir et celui des membres du Conseil, un règlement que le Conseil a essayé d'obtenir, au Moyen-Orient, depuis six ans et plus, et qui mettrait fin à la guerre qui a commencé le 5 juin 1967.

10. Ayant adopté cette résolution, le Conseil s'est réuni à nouveau et a clairement pris note du fait que son ordre du 22 octobre 1973 n'avait pas été observé, et c'est pourquoi il a adopté ses résolutions 339 (1973) et 340 (1973) par lesquelles il demandait que les forces armées retournent au lieu où elles auraient dû s'arrêter douze heures après l'adoption de la résolution du 22 octobre 1973. Le Conseil, employant son langage diplomatique, n'a pas dit quelles étaient les forces qui n'étaient pas à leur place; mais je crois qu'il y a très peu à dire au sujet de la question de savoir quelles forces n'ont pas obéi à l'ordre du Conseil et quelles forces ont essayé d'utiliser le cessez-le-feu pour obtenir des gains territoriaux. Des commentateurs tels que M. Middleton l'ont dit très clairement dans le *New York Times*. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dans sa conférence de presse, a admis que c'était Israël qui avait obtenu des avantages territoriaux après le cessez-le-feu. Il ne s'est d'ailleurs pas agi seulement de gains territoriaux; mais, dans ces heures tragiques, on s'est efforcé d'obtenir d'autres avantages — et c'est là une politique à courte vue — à savoir que, peut-être, nos soldats, au Sinaï, pourraient être coupés des autres troupes et être amenés à capituler, ou qu'ils pourraient mourir de faim et de soif ou encore qu'ils seraient amenés à se conduire d'une façon absolument désordonnée parce qu'ils seraient coupés de leurs lignes de ravitaillement. Or ces lignes de ravitaillement étaient intactes lorsque le cessez-le-feu était censé prendre effet douze heures après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité.

11. J'ai dit au Conseil, quelles que soient les réponses, les accusations et les insultes, que le port d'Adabeya était tombé entre les mains des Israéliens, et que la ville de Suez était attaquée. J'ai dit, il y a deux jours, que ses vaillants soldats et habitants repoussaient l'attaque contre Suez. A l'heure où je parle, ils continuent à repousser cette attaque et Adabeya est toujours aux mains des Israéliens.

12. Mais aujourd'hui, nous avons entendu, émanant des organes de propagande d'Israël, des accusations sans fondement, des inventions et des mensonges au sujet de prétendues tentatives de notre part de rompre le cessez-le-feu. Naturellement, les soldats bloqués et encerclés dans le Sinaï ripostent au feu de l'aviation qui les attaque. Les habitants de Suez et les soldats ripostent bien évidemment aux

attaques de chars et d'avions dont ils sont l'objet. Mais nous pensons que dans quelques heures, à l'aube peut-être, il risque d'y avoir une nouvelle grande offensive dans le Moyen-Orient. Nous n'attendons pas que cette offensive ait lieu pour l'annoncer car nous tenons à en avertir le Conseil comme nous en avons été avertis nous-mêmes.

13. J'ai posé ici une question au représentant d'Israël afin de repousser ses accusations de mensonges, pour employer un langage que je ne veux plus utiliser. J'ai posé la question suivante : "Les Israéliens ont-ils l'intention d'observer les dispositions de la résolution 340 (1973) demandant "qu'un cessez-le-feu immédiat et complet soit observé et que les parties reviennent sur les positions qu'elles occupaient le 22 octobre 1973 à 16 h 50 TU" ? Je n'attendais pas et je n'ai pas eu de réponse, mais, au cours de la même réunion, j'ai également posé une question au représentant des Etats-Unis : "Le Gouvernement des Etats-Unis a-t-il l'intention de respecter la signature de la Charte et le fait qu'il a été coauteur des deux projets de résolution, et va-t-il exiger avec le Conseil que le cessez-le-feu soit observé immédiatement et complètement et que les parties reviennent sur les positions qu'elles occupaient à 16 h 50 TU le 22 octobre 1973 ?" Je ne m'attendais pas à ce que les Israéliens répondent, mais j'espérais une réponse du représentant des Etats-Unis car — et nous pensons ici à l'avenir — cette résolution historique que le Conseil a adoptée sans beaucoup d'examen, sans beaucoup d'objections, sans vraiment essayer d'analyser ce qui se passait, cette résolution donc a été adoptée sur la base de la confiance que nous et, j'en suis sûr, les autres membres du Conseil, avions dans les deux auteurs. Si le premier paragraphe qui exige le cessez-le-feu à un moment donné — ce qui veut dire sur des positions données — est respecté, alors un espoir que les dispositions des autres paragraphes seront également respectées pourra exister. Nous n'avons que faire de prisonniers de guerre, ou de gains territoriaux; nous ne voulons pas un pouce de territoire sauf les territoires historiques de l'Egypte. Je suis sûr qu'il en est de même pour la Syrie et pour les autres pays. Si nous n'obtenions pas cela, si le fondement même, la pierre angulaire de nos espoirs d'une paix juste était à nouveau détruit par le bombardement des chars et des avions israéliens, alors bien entendu il n'y aurait aucune base pour d'autres progrès. Seule demeurerait cette question : qui met des armes entre les mains de ceux qui détruisent tous les espoirs de paix et de sécurité dans cette région et peut-être même dans une zone plus vaste ?

14. Il suffit de lire ce qu'a déclaré aujourd'hui à Washington le porte-parole du Département d'Etat, s'adressant aux alliés des Etats-Unis membres de l'OTAN pour leur demander de mettre leurs facilités à la disposition du pont aérien que les Etats-Unis ont établi vers Israël, pour avoir une réponse très claire à la question de savoir qui met des armes entre les mains de ceux qui brisent la paix. Il est très possible que ce ne soit pas là le but recherché et que, comme l'a dit le porte-parole du Département d'Etat, ce but soit l'établissement de la paix dans cette région. Dans ce cas, la méthode est mauvaise. Toute pensée raisonnable doit aboutir à cette conclusion.

15. La Force d'urgence des Nations Unies, dont la création a été décidée par le Conseil et qui a des fonctions et un but définis, a commencé, nous dit-on, à arriver au

Caire aujourd'hui. Le commandant de cette force a décidé qu'il était préférable qu'elle passe la nuit au Caire. Nous aurions préféré qu'elle soit immédiatement envoyée dans la zone du front, mais telle n'a pas été la décision adoptée. J'espère que dans l'avenir son intervention sera plus rapide, mais enfin on peut croire que demain matin elle sera sur place. Je dois dire qu'à ce jour notre expérience, s'agissant d'autres organes internationaux, a été très décevante en ce qui concerne la réaction d'Israël et son manque de coopération. Les observateurs ont donné au Secrétariat des rapports et je suppose qu'il y en a de très récents. Ces rapports dénoncent le manque de coopération d'Israël. Mais laissons les observateurs de côté et voyons ce qui se passe avec la Croix-Rouge internationale. Voilà ce que nous a dit M. Boissard, représentant de la Croix-Rouge internationale : les forces israéliennes ont empêché les véhicules de la Croix-Rouge transportant du plasma, de l'eau, des aliments et des médicaments de se rendre auprès de nos soldats dans le Sinai. Après qu'un rapport eut été fait au siège de la Croix-Rouge à Genève et que Genève eut pris des contacts avec Israël, l'autorisation de passage fut accordée, très tardivement, mais à deux conditions : la première était que les Israéliens devaient inspecter le convoi — ce qui fut accepté —, l'autre était que les conducteurs, considérés d'office comme des espions, devaient être remplacés par des chauffeurs israéliens — ce qui a été jugé impossible. Pour cette raison, le convoi de la Croix-Rouge a dû retourner au Caire.

16. Cette mesure, je ne dirai pas inhumaine ou barbare — je ne vais pas utiliser de tels qualificatifs — a été prise en même temps aux fins d'une propagande inutile à propos de sang israélien qui serait utilisé pour des Egyptiens qui n'en ont nullement besoin. Les Egyptiens à qui ce sang est nécessaire doivent l'obtenir de leur pays par l'intermédiaire d'organismes internationaux tels que la Croix-Rouge. Le Conseil devrait condamner ces obstructions délibérées de la part des autorités israéliennes.

17. Mais ce sont là des détails. C'est un détail de vous dire, monsieur le Président, qu'à l'heure où je parle la ville de Suez est bombardée des airs et au sol, que nos positions à l'ouest du canal sont également bombardées et que nous nous attendons à une attaque très sérieuse contre Suez à tout moment et particulièrement avant que la Force d'urgence des Nations Unies ait pu arriver dans cette région.

18. Pour ma part — et c'est mon excuse d'avoir demandé au Conseil de se réunir —, il s'agit de savoir si nous allons maintenant vers la paix et l'espoir ou vers le désespoir et les actes résultant du désespoir. Nous n'allons pas nous mettre à genoux, et Israël devrait savoir maintenant que notre politique n'est pas celle décrite en 1967 : "Ils viendront en rampant sur le ventre." Il ne s'agit pas d'attendre au téléphone nos cris de capitulation; cela n'aura pas lieu. Ce n'est pas cette politique qui sera couronnée de succès. Aucune politique ne peut être couronnée de succès si elle est dictée par des chars, des avions Phantom, des missiles guidés par laser ou par toute autre arme qu'ils peuvent posséder ou qui peut leur parvenir des arsenaux des Etats-Unis.

19. Une ouverture sur le chemin de la paix est apparue dans ce Conseil dans la nuit du 21 au 22 octobre. Il

appartient à ceux qui nous ont apporté cet espoir de le garder vivace.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de la Zambie, lettre dans laquelle il demande à participer sans droit de vote aux débats du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur provisoire du Conseil. Comme je n'entends pas d'objection, je considère que le Conseil est d'accord pour inviter le représentant de la Zambie à participer aux débats, sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. P.-J. F. Lusaka (Zambie) occupe le siège qui lui a été réservé dans la salle du Conseil.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que le représentant de la Zambie est l'orateur suivant inscrit sur ma liste, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

22. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer aux débats sur la question du Moyen-Orient, je voudrais en premier lieu vous féliciter de votre accession au poste de président du Conseil pour ce mois-ci.

23. Le Gouvernement de la République de Zambie a suivi avec une vive inquiétude les événements du Moyen-Orient depuis que la guerre a éclaté, le 6 octobre courant. Mon gouvernement condamne la violence sous toutes ses formes et les guerres qui se poursuivent interminablement, entraînant de lourdes pertes en vies humaines, et réduisant d'autant les perspectives de paix.

24. Mon gouvernement estime que la crise actuelle au Moyen-Orient a été engendrée par la provocation israélienne en raison de son intransigeance à accepter la résolution 242 (1967) du Conseil. Israël a adopté une attitude de mépris à l'égard de la résolution du Conseil l'invitant à se retirer sur ses frontières d'avant juin 1967. La Zambie estime que la paix ne pourra être effective dans la région que si Israël se retire de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis la guerre de 1967.

25. D'autre part, mon gouvernement estime qu'il est nécessaire que tous les intéressés comprennent bien les conditions indispensables à l'établissement d'une paix juste et durable, dans la mesure où une telle paix peut être instaurée au Moyen-Orient. Il ne semble pas qu'Israël comprennent quelles sont ces conditions. On peut en juger par la série de violations du cessez-le-feu dont il est l'auteur et par la tension qu'il fait régner dans cette région, comme vient de nous l'indiquer le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte.

26. C'est dans ce contexte que mon gouvernement a, aujourd'hui, 26 octobre 1973, rompu ses relations diplomatiques avec Israël.

27. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

28. M. TEKOA (Israël) [interprétation de l'anglais] : Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 338 (1973) du 22 octobre, qui demandait, entre autres, un cessez-le-feu immédiat, l'Égypte semble avoir eu recours à deux stratagèmes à l'égard du cessez-le-feu. Tout d'abord, elle a violé le cessez-le-feu en lançant des attaques contre les forces israéliennes tout en prétendant que c'était Israël qui attaquait et qui violait le cessez-le-feu, et en continuant à accuser Israël de violations du cessez-le-feu alors que nos forces ripostaient aux attaques égyptiennes. C'est ce qui s'est passé le 22 octobre lorsque les forces égyptiennes ont continué à combattre après l'heure fixée pour le début du cessez-le-feu. Ce faisant, elles ont empêché l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.
29. Le second stratagème utilisé est de prétendre que les combats ont repris, alors qu'en fait il n'y a aucun combat, et d'accuser Israël d'attaques et d'infractions au cessez-le-feu alors que le calme règne. Ce stratagème semble avoir un double objectif. Premièrement, il crée une atmosphère qui accroît l'hostilité et la soif de sang, une atmosphère propice à la calomnie et à l'acrimonie; et c'est là, après tout, l'objectif même de la politique égyptienne à l'heure actuelle.
30. Alors que des occasions de pourparlers avec Israël se présentaient à elle, l'Égypte a choisi, le 6 octobre, d'ouvrir le feu. Aujourd'hui, alors que tous les efforts devraient être faits pour renforcer le cessez-le-feu et entamer immédiatement et parallèlement des négociations de paix conformément à la résolution 338 (1973), l'Égypte continue à saper le cessez-le-feu et à attiser les flammes de la belligérance. C'est ce qui s'est passé l'autre soir lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a annoncé au Conseil de sécurité et au monde entier qu'une nouvelle guerre a éclaté au Moyen-Orient le 23 octobre, alors qu'en fait aucun coup de feu n'avait été tiré dans la région et que le cessez-le-feu, accepté ce jour-là par l'Égypte et Israël, par l'intermédiaire des bons offices du général Silasvuo, était en fait entré en vigueur.
31. Peu importait, semble-t-il, au Gouvernement égyptien que, par suite de ces accusations erronées, une nouvelle guerre ait éclaté et que le monde ait été au bord d'un affrontement global. Est-ce trop attendre d'un gouvernement en guerre — même si c'est une guerre d'agression qu'il a lui-même déclenchée — qu'il agisse de manière plus responsable à l'égard de la sécurité du monde entier ?
32. Le second objectif de ce stratagème, qui consiste à prétendre que des combats ont lieu alors qu'en réalité le calme règne, est, bien entendu, de préparer le terrain pour relancer des attaques. C'est ce qui s'est passé hier. Tout au long de la journée, toutes les agences de presse ayant des correspondants sur le front indiquaient que le calme régnait dans tous les secteurs. En même temps, au Caire, le Gouvernement égyptien déployait des efforts concertés pour tromper le monde et créer l'impression que des combats se déroulaient et que les forces israéliennes attaquaient. Ashraf Gorbali, conseiller de presse du président Sadate, a convoqué la presse à une conférence et a répandu des histoires des prétendues attaques contre la ville de Suez, le long du canal, prétendant même que des raids aériens israéliens se poursuivaient sur Port-Saïd au moment même de la conférence de presse.
33. Tout cela était des déclarations sans fondement, de même que ce que vient de nous dire à l'instant le Ministre des affaires étrangères d'Égypte est une affirmation dénuée de fondement; tout cela a été fabriqué de toutes pièces. Aucune autre source n'a corroboré ces allégations. L'un des aspects les plus intéressants de cette propagande en matière de mensonges a été que les nouvelles de M. Gorbali ont été envoyées à l'étranger, mais n'ont pas été diffusées à l'intérieur de l'Égypte. La raison de cette attitude est apparue clairement ce matin lorsque les forces égyptiennes ont ouvert le feu dans plusieurs secteurs. Cette acrobatie de propagande effectuée hier, notamment l'accusation dénuée de fondement selon laquelle les forces israéliennes avaient coulé un navire grec, n'était rien d'autre qu'une préparation aux événements d'aujourd'hui.
34. De bonne heure ce matin, j'ai envoyé la lettre suivante au Secrétaire général :
- “D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention d'urgence sur les violations flagrantes du cessez-le-feu perpétrées aujourd'hui par l'Égypte.
- “Le 26 octobre 1973, à 8 h 30, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu avec des chars, de l'artillerie et des armes individuelles dans le secteur sud du canal de Suez.
- “Le même jour, à 9 heures, heure locale, le navire-citerne libérien *Sirius*, venant d'Elath, a été attaqué par les forces égyptiennes pendant qu'il franchissait le détroit de Guval, à l'entrée du golfe de Suez, et il a été touché.” Plus tard, il a été établi que cela avait été dû à l'explosion d'une mine mouillée par les forces égyptiennes.
- “A ce propos, je me réfère à la lettre que le représentant de l'Égypte vous a adressée hier, 25 octobre 1973, et d'après laquelle les forces israéliennes auraient attaqué le navire-citerne grec *Mimismids*. Il n'y a eu aucune attaque de ce genre par les forces israéliennes; cette fausse accusation préparait manifestement, sur le terrain de la propagande, l'agression égyptienne d'aujourd'hui¹.”
35. Quelques heures plus tard, j'ai envoyé au Secrétaire général une autre plainte, ainsi conçue :
- “D'ordre de mon gouvernement, et suite à la lettre que je vous ai adressée ce matin, j'ai le regret de vous informer que les forces égyptiennes ont continué aujourd'hui de violer le cessez-le-feu.
- “A 14 heures, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu aux abords de la ville de Suez.
- “A 16 h 5, heure locale, l'infanterie égyptienne a lancé une attaque contre les forces israéliennes dans la zone du kilomètre 152 du canal de Suez².”
36. Chacun sait ce qui se passe dans la partie méridionale de la zone du canal de Suez. Il est normal qu'une armée encerclée essaie de s'échapper de l'encerclement. Toutefois, elle ne doit pas le faire si elle veut respecter le cessez-le-feu et, lorsqu'elle agit ainsi, elle ne peut certainement pas escompter que les forces israéliennes ne retourneront pas le

¹ Distribuée ultérieurement en tant que document S/11051.

² Distribuée ultérieurement en tant que document S/11053.

feu. C'est ce qui s'est passé aujourd'hui. Les attaques égyptiennes commises en violation du cessez-le-feu ont été endiguées, et le front est à nouveau calme. J'ai été en contact avec Jérusalem à 23 h 30, et les faits ont été confirmés. Je peux réaffirmer que les forces israéliennes ont reçu des ordres stricts de ne pas ouvrir le feu, et qu'elles respectent le cessez-le-feu. Si des coups de feu éclatent, ce n'est que lorsque les forces égyptiennes ouvrent le feu en premier. Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y ait contradiction entre les accusations lancées ici par les Egyptiens et les déclarations faites par les porte-parole du Gouvernement égyptien au Caire.

37. Un rapport reçu du Caire en fin de soirée se lit comme suit :

“Du côté égyptien, pas de rapports indiquant des combats aujourd'hui. Mais un porte-parole militaire égyptien a démenti les rapports israéliens selon lesquels la troisième armée encerclée sur la rive orientale du canal de Suez avait lancé des attaques contre les forces israéliennes.”

Je laisse aux membres du Conseil de sécurité le soin de tirer les conclusions de ces deux brèves déclarations faites il y a très peu de temps par un porte-parole égyptien au Caire.

38. Pour que les membres du Conseil ne soient pas tentés d'accepter la version égyptienne des événements survenus aujourd'hui dans la région de la troisième armée égyptienne, je voudrais lire le passage suivant d'un télégramme envoyé par l'agence Reuter :

“Aujourd'hui, Israël a livré sur le front égyptien, sur la rive orientale du canal de Suez, 200 flacons de plasma et de sang, conformément à une demande urgente émanant du Caire, a dit ce soir un porte-parole militaire. Le colonel Nachman Karmi a dit que le sang et le plasma avaient été apportés par des avions israéliens en un point proche de Rasahadsudr, sur le golfe de Suez, et ont été ensuite placés dans des véhicules israéliens, sous escorte de la Croix-Rouge internationale, à destination des lignes égyptiennes à l'extrémité sud de la voie d'eau d'une longueur de 150 km. Le transfert a eu lieu en même temps qu'une partie de la troisième armée égyptienne essayait de se dégager et d'atteindre la rive occidentale du canal, d'après les Israéliens. Mais le transfert s'est passé sans heurt. La demande de sang émanait du Caire et avait été transmise par le Comité international de la Croix-Rouge jeudi, les Egyptiens, apparemment, ayant eu des difficultés à transmettre ces médicaments à la troisième armée cernée sur la bande étroite qu'elle occupe sur la rive orientale du canal. Un représentant de la Croix-Rouge à Tel-Aviv a confirmé que le transfert de sang avait été mené à bonne fin.”

39. On vient de me remettre à l'instant une autre dépêche, celle-ci en provenance de Genève et émanant également de l'agence Reuter. Elle se lit comme suit :

“Un hélicoptère transportant des approvisionnements de sang et de plasma de la Croix-Rouge internationale a atterri aujourd'hui dans le désert du Sinaï pour venir en aide aux blessés de la troisième armée égyptienne, a déclaré ce soir un porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge. L'hélicoptère mis à la disposition du

Comité international de la Croix-Rouge par le Gouvernement israélien transportait 440 livres de sang et 440 livres de plasma aux Egyptiens qui ont été isolés sur la rive orientale du canal de Suez par les forces israéliennes. Un convoi de 14 camions qui devait partir du Caire aujourd'hui avec des médicaments, du sang et du plasma pour la ville de Suez, a été retardé.”

La fin de ce rapport a trait à la question des prisonniers et non au problème que nous discutons en ce moment.

40. Etant donné ces faits évidents, on est en droit de demander comment l'Egypte a pu agir comme elle l'a fait à une séance du Conseil après l'autre, proférant de fausses allégations, se livrant à des calomnies, accroissant la tension, créant une crise internationale qui présente un danger pour le monde entier sans que personne ne rappelle à l'ordre les représentants de l'Egypte, sans que nul n'argumente avec eux, sans leur demander de faire preuve de modération, eux et leur gouvernement, sans essayer de les influencer et de les convaincre que l'heure est venue pour l'Egypte de revenir sur son attitude destructrice, au moins maintenant, au moins après les effusions de sang et les tragédies que l'Egypte et la Syrie ont infligées à nouveau au Moyen-Orient.

41. La raison pour laquelle cela n'a pas été fait réside sans doute dans l'incapacité, l'incapacité regrettable et bien connue du Conseil d'examiner d'une manière équitable les questions concernant le Moyen-Orient. Cela a été démontré à maintes reprises lorsque les représentants d'Etats — et parmi eux un membre du Conseil de sécurité, le Soudan — qui participent activement à la guerre d'agression arabe contre Israël et qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas accepté le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité, viennent ici donner à Israël, donner à l'ONU, donner au monde, des leçons de paix internationale.

42. Il n'est peut-être pas surprenant que l'agresseur du 6 octobre puisse apparaître ici sous le masque de l'innocence lorsqu'un Etat membre permanent du Conseil, qui pendant des années a été condamné en tant qu'agresseur et comme ayant violé les droits des petites nations, joue le rôle du dieu de la justice et de la vengeance. Sans doute notre monde est-il loin d'être parfait; l'hypocrisie, le mensonge, la calomnie et la haine n'y sont pas inhabituels. Toutefois, cela ne signifie pas qu'Israël doive suivre cette voie ou se laisser impressionner par les vues de ceux qui la suivent.

43. Le peuple d'Israël lutte pour sa vie, pour la vie de la nation juive et celle de l'Etat juif. Grâce à Dieu, pendant vingt-cinq ans, Israël a réussi à défendre son indépendance et la liberté de son peuple, et à nouveau il a réussi à repousser l'attaque de ces forces avides de sang qui, le 6 octobre, Jour du Grand Pardon, se sont tournées contre nous pour nous détruire et anéantir le peuple israélien. Ce succès tout au long de ces vingt-cinq années, ce succès au cours de ces dernières semaines ne change pas les Etats agresseurs de 1948, des années 50, de 1967, de 1969 et de 1973 en Etats épris de paix. Ce succès d'Israël ne fait pas d'Israël un attaquant, car Israël défend son droit fondamental de vivre dans la paix et la sécurité comme toutes les autres nations.

44. Mais l'heure n'est pas à la polémique, à la discussion, aux échanges d'arguments. Nous devons agir de manière

constructive pour progresser et parvenir à la compréhension, à l'accord et à la paix. Le moment est venu de faire au moins le premier pas dans cette voie.

45. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie Saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

46. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à assurer le Conseil et vous-même, monsieur le Président, que je m'abstiendrai d'employer des termes tels que "hypocrisie", "calomnie", "mensonge", que vous avez entendus, employés par M. Tekoah il n'y a qu'un instant pour calomnier le monde arabe. Le peuple arabe ne gagnera rien à échanger semblables expressions avec M. Tekoah.

47. Je parlerai précisément de cette nouvelle évolution de la situation, à savoir que les troupes égyptiennes qui se trouvent dans la région de Suez sont encerclées par les troupes israéliennes et coupées de toute assistance qui pourrait leur être fournie par la Croix-Rouge; il m'apparaît, après avoir vérifié la chose de sources non arabes, qu'Israël a l'intention soit de contraindre à capituler les 15 000 ou 20 000 hommes qui se trouvent dans la région de Suez, soit de les détruire. Je dis cela, car Israël a insisté hier pour que les convois soient conduits par du personnel israélien, ce qui est pour le moins inéquitable et impossible; il n'y a aucune tradition selon laquelle une méthode semblable ait jamais été employée par la Croix-Rouge. La Croix-Rouge internationale, dans de tels conflits, a toujours demandé que le personnel conduisant les convois n'appartienne à aucune des parties au conflit. Je ne parle pas maintenant en tant qu'Arabe, je parle d'une façon objective étant donné que j'ai eu l'occasion, dans d'autres conflits il y a de nombreuses années, d'avoir affaire à la Croix-Rouge internationale. Mais Israël a insisté, au moins jusqu'à hier, pour que le personnel qui conduirait les convois soit israélien. Nous en concluons donc qu'Israël veut modifier la pratique de la Croix-Rouge en vue d'obtenir un avantage militaire, soit pour forcer les Egyptiens qui se trouvent dans cette région de Suez à capituler soit, sinon, peut-être les détruire s'il le peut.

48. Ainsi que l'a dit à juste titre le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, le cessez-le-feu — peut-être devrais-je dire la première résolution que le Conseil a récemment adoptée sur le cessez-le-feu — était dû à l'initiative des deux superpuissances; j'estime, en conséquence, que les deux superpuissances devraient avoir la responsabilité de fournir le personnel; ou encore, elles pourraient désigner du personnel provenant de pays neutres pour prendre soin de ce convoi. Mais, si les négociations sur cette question traînent en longueur, que deviendrait cette réunion sinon un exercice théorique d'accusations, de récriminations et de répliques qui ne seront utiles à personne et qui rendront le conflit encore plus amer? Mais les Etats-Unis ont exclu les trois autres membres permanents du Conseil et les ont empêchés de participer au rétablissement de la paix dans cette région.

49. L'Union soviétique ne s'est pas exprimée sur ce point, uniquement parce que les Etats-Unis semblent vouloir avoir

le monopole, non seulement afin d'aider Israël, mais également afin d'écraser le peuple arabe.

50. Il est inconcevable que nous puissions nous écarter de ce qui est clairement énoncé dans la Charte sur ce point. Bien entendu, le Conseil, tout comme l'Assemblée générale, est maître de sa procédure et la résolution des huit puissances qui a été adoptée n'aurait pu l'être si les Etats-Unis n'avaient pas insisté sur cette exclusion. Ils auraient pu opposer leur veto à cette résolution. Est-il étonnant que la résolution des huit puissances ait dû être taillée à la mesure des désirs des Etats-Unis que le peuple arabe considère comme les complices de leurs ennemis? Les Etats-Unis ont-ils oublié? En dehors de cette salle, ils sont très éloquents, mais ils demeurent curieusement silencieux ici, lorsque quiconque leur pose une question à cet égard. Certes, c'est leur droit de demeurer silencieux; mais, quand ils le veulent, ils peuvent parler longtemps. Hier, M. Kissinger a tenu une conférence de presse. Il s'est trouvé que j'avais ouvert mon appareil de radio quand j'ai entendu hier, à 9 heures, ce que disait M. Kissinger concernant le conflit, répondant de son mieux aux correspondants américains qui lui posaient des questions. Aucune réponse n'était très nette ni très claire. Il esquiva la question et laissait entendre — il ne le disait pas expressément — que l'Union soviétique allait se jeter sur les Etats-Unis et que c'est pour cette raison que le Pentagone avait mis en alerte toutes ses forces partout, en particulier au Moyen-Orient.

51. En d'autres termes, il a lancé des avertissements, non seulement aux Arabes, mais aussi à l'autre superpuissance avec laquelle, dit-on, M. Kissinger avait eu le sentiment euphorique de préparer la détente en se rendant plusieurs fois à Moscou avant que cette détente ne soit déclarée une réalité. Et nous allons trouver maintenant s'il s'agit, ou non, d'une réalité. Pourquoi l'Union soviétique devrait-elle s'incliner devant l'autre superpuissance lorsqu'elle dit : "Nous voudrions faire partie de la force d'urgence, même en tant que simples observateurs"? Pourquoi? Je ne suis pas communiste, mais j'admets que l'Union soviétique est l'une des plus grandes puissances — et même une superpuissance. Nous voulons savoir la vérité; on nous la doit. Ils ne peuvent pas se lancer dans la diplomatie secrète et nous laisser dans l'ignorance.

52. Y a-t-il vraiment eu menace de la part de l'Union soviétique comme au temps de feu le président Kennedy? Au moment de la crise cubaine, il a fallu travailler dans les coulisses. Nous ne sommes pas ici en qualité de faux témoins de ce que font les deux superpuissances; nous exigeons qu'on nous dise la vérité et qu'on ne nous force pas à nous fier à des dépêches façonnées de manière à convenir à l'une de ces superpuissances — à savoir, les Etats-Unis d'Amérique.

53. Vous nous la devez. Restez silencieux si vous le voulez. Mais 20 000 hommes sont assiégés, et vous êtes assis ici, vous riez et vous plaisantez. Naturellement, vous n'êtes pas brûlés, vous n'êtes pas tués aux Etats-Unis. Mais un sang précieux est versé, y compris du sang juif. Les Juifs, là-bas, ont des mères et des pères; nous ne faisons pas de discrimination contre eux, sur le plan humanitaire. Mais vous, Gouvernement des Etats-Unis, vous avez un secrétaire d'Etat qui s'exprime très bien — à tout le moins, lorsqu'il en

décide ainsi — mais qui ne donne jamais une réponse directe aux correspondants. Est-ce là la nouvelle manière en matière de diplomatie américaine ? Dans ce cas, nous devons présumer ce que sont ces réponses. Vous ne pouvez plus nous tromper; vous ne pouvez plus tromper le monde. Même vos alliés se plaignent de vos méthodes arbitraires. Votre puissance ne nous impressionne pas : nous n'avons qu'une vie à perdre !

54. Lorsque je pose une question à notre collègue de l'Union soviétique, il répond de son mieux; mais lorsqu'un ministre des affaires étrangères qui se trouve être arabe — le *Ministre des affaires étrangères d'Egypte lui-même* — ou moi-même, qui ne suis pas un ministre des affaires étrangères, mais le représentant d'un Etat souverain qui a signé la Charte, nous vous posons des questions, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de cette salle, au sujet des rumeurs relatives à vos envois massifs d'armes, afin d'être en mesure d'aviser nos gouvernements sur ce qui se passe, vous prenez la tangente ! Depuis trois jours, lorsque vous me voyez de loin, vous décampez. D'accord, c'est votre droit; on ne peut pas vous forcer à rester à répondre.

55. Et puis, lorsque je parviens à coincer l'un d'entre vous, messieurs les membres de la délégation des Etats-Unis, il me répond : "Nous n'avons pas encore de réponse de Washington." Depuis trois ou quatre jours, vous envoyez une aide militaire massive à Israël; et, pour votre gouverne, je me suis montré intransigeant — et vous devez le savoir, parce que vous avez installé, je pense, selon votre coutume, des systèmes d'écoute électroniques dans toutes les salles et vous avez dû écouter ce que j'ai dit dans l'une des salles de conférence — sur le fait que nous devons sauvegarder notre dignité et ne pas envoyer de ministres arabes rendre visite à M. Nixon, puisque votre réponse nous était déjà connue par le canal de vos quotidiens : vous envoyez une aide massive.

56. Vous allez probablement dire : "Eh bien ! vous n'êtes pas mieux placés que le peuple américain : nous ne lui disons pas ce que nous faisons, alors pourquoi vous le dire ?" Mais nous représentons des Etats souverains; vous dites de mon pays — l'Arabie Saoudite — que c'est un pays ami, comme si Sa Majesté le Roi était toujours à votre entière disposition. Sa Majesté le Roi a fait preuve de beaucoup de patience à votre égard depuis 1947. Et que faites-vous ? Vous nous laissez dans l'ignorance et vous laissez votre propre peuple dans l'ignorance — jusqu'à ce que nous parvenions à savoir ce qui se passe. Bien sûr, M. Kissinger dit que c'est pour des raisons de sécurité, qu'il s'agit là d'une mesure de sécurité. La sécurité de qui : celle des Etats-Unis ou celle d'un client des Etats-Unis ? Et je ne sais pas si Israël est un client des Etats-Unis ou si vous êtes un client des sionistes !

57. Gardez le silence si vous le voulez; mais nous ne pouvons pas faire preuve de complaisance en la matière. Monopolisez l'ONU pour servir vos fins. Mais vous devrez rendre compte au peuple américain, tout comme nos gouvernements devront rendre compte au peuple arabe si nous restons silencieux et si nous nous soumettons à votre politique. Avez-vous avalé vos langues, messieurs les membres de la délégation des Etats-Unis ? Je ne le pense pas parce que, une fois franchie cette porte, vous devenez très

bavards et vous dites aux correspondants de presse ce que vous souhaitez faire croire au peuple américain.

58. Nous sommes responsables non seulement devant nos gouvernements mais également devant nos peuples; et si nous nous trompons en tant que gouvernements, que les jeunes nous jettent à terre et nous piétinent pour sauver leur dignité et leur liberté face à une grande puissance qui a créé cet Etat usurpateur afin de faire la police chez nous.

59. Venons-en maintenant aux questions humanitaires. Ne saviez-vous pas, Gouvernement des Etats-Unis, que 15 000 ou 20 000 soldats ont été encerclés parce qu'Israël n'a pas observé le cessez-le-feu ? Vous êtes assis ici, tout contents de vous. Il n'y a pas de divergences personnelles entre vous en tant que personnes sur d'autres questions relevant de la politique de puissance et des sphères d'influence et de la volonté de dominer d'autres êtres humains qui se trouvent à 6 000 miles de votre patrie.

60. Vous êtes mon ami, monsieur le Président et vous m'avez toujours conseillé — non pas directement peut-être mais indirectement — de ne pas prendre la parole aussi souvent. J'ai des amis bien intentionnés qui me l'ont demandé également. Mais pourquoi sommes-nous ici ? Pour être des spectateurs et de faux témoins de ce que font les Etats-Unis, de toute cette misère qui est créée par le Gouvernement des Etats-Unis en souscrivant à la fiction que Dieu a donné la Palestine à Israël, car ils sont tous tellement croyants ? Le peuple des Etats-Unis a des principes. Il croit à chaque mot de la Bible, mais il extrait du contexte de la Bible les passages qui leur conviennent, à lui et à Israël.

61. Il semble que Dieu n'ait pas donné le continent américain aux Indiens Peaux-Rouges; autrement, si l'on voulait appliquer le même critère qu'à Israël, les Américains devraient rendre leur continent aux Indiens Peaux-Rouges. Qu'avez-vous fait au lieu de cela ? Vous avez assiégé les Indiens à Wounded Knee. Vous les avez réduits à la famine parce qu'ils demandaient simplement une millionième partie de leurs droits. Pourquoi ne rendez-vous pas cet hémisphère aux Indiens Peaux-Rouges ?

62. Et vous appuyez l'Etat usurpateur d'Israël parce que, prétendument, des Juifs y ont vécu il y a deux mille ans. Les sionistes — je ne parle pas de nos juifs — ont formulé et élaboré une idéologie qui a utilisé le judaïsme comme motif pour dominer cette région, pour exploiter l'Afrique, l'Asie occidentale et l'Europe orientale. "Dieu a donné la Palestine — ou, comme l'on disait alors, la terre de Canaan — aux sionistes". C'est là une idéologie d'Europe centrale et d'Europe orientale, ce n'est pas une idéologie sefardi. Les Juifs sefardim étaient des Arabes qui vivaient parmi nous, semblables à nous quant à leur culture, leur origine et leur race. Et vous, les porte-parole du sionisme politique, avez été convertis au judaïsme huit siècles après Jésus-Christ. Je répète cela tout le temps pour ceux qui ne savent pas que ce sont des colonisateurs se cachant derrière une idéologie religieuse.

63. L'autre jour, j'ai cité les croisades. Nous en avons terminé avec les croisades et nous avons maintenant une idéologie fondée sur la fiction que Dieu a distribué les terres à différents peuples. C'est pourquoi je prends si souvent la parole. Des hommes meurent en ce moment. Les négocia-

tions seront inutiles et tout ce que vous avez fait ne mérite des louanges que s'il s'agit de sauver des vies; mais il y aura un autre tour et encore un autre tour. Des Juifs innocents et des Arabes innocents seront tués afin que l'Etat usurpateur d'Israël puisse triompher par la grâce et la force du Gouvernement des Etats-Unis.

64. De nouveau, encore et encore, je demande au Gouvernement des Etats-Unis : qu'est-ce que nous vous avons fait, depuis le Maroc et l'Atlantique jusqu'au golfe, jusqu'à la péninsule arabe et jusqu'au Moyen-Orient tout entier et à l'ensemble de l'Afrique du Nord qui se trouve être arabe ? Vous, Gouvernement des Etats-Unis, avez-vous agi à des fins humanitaires ? Mais pourquoi, en 1945 et en 1946, n'avez-vous pas ouvert les portes de l'immigration aux Juifs, ces pauvres Juifs qui étaient en Europe dans des camps de personnes déplacées ? Pourquoi n'avez-vous pas adopté une loi qui leur aurait permis de venir ici et de s'établir parmi vous ? Nous aurions accepté les Juifs sans drapeau.

65. Et maintenant que va-t-il arriver ? Rien. Comme mon collègue, le représentant de la Chine, l'a dit à juste titre, il s'agit de chiffons de papier, parce que, au fond, on ne résoudra pas le conflit. Comment le sais-je ? Parce que je sais qu'Israël veut des terres et encore davantage de terres, parce qu'Israël estime qu'il est le peuple élu de Dieu. Quelle discrimination.

66. J'ai ici une carte que je vous montrerai. Je l'ai eue de la meilleure source mais je ne peux pas révéler son origine, je ne peux pas tromper la confiance placée en moi. C'est pourquoi j'ai demandé la parole et je ne l'ai pas fait tant que je n'ai pas eu cette carte, qui montre comment les Israéliens rationalisent, ou plus exactement, ignorent et falsifient les faits.

67. Je voudrais m'adresser encore une fois à mes collègues des Etats-Unis, qui semblent toujours avoir une conférence lorsque je parle. "Qui est ce Barody pour nous donner des leçons ? ", disent-ils. Ils sont les ressortissants d'une nation puissante, mais Barody est un être humain comme vous, mon cher ambassadeur Scali, et cet homme qui disait que les Américains sont fatigués de moi est assis en ce moment derrière vous. Mon secrétaire m'a apporté 150 lettres; 20 d'entre elles étaient contre moi et 130 m'étaient adressées par des Américains et disaient : "Merci, Barody, de nous avoir ouvert les yeux sur ce que fait notre gouvernement à notre peuple." Certaines de ces lettres disaient encore : "Veillez à ce que les moyens d'information ne brouillent pas et n'abrègent pas ce que vous nous dites." Ils sont fatigués de moi ? Vous êtes des marionnettes. Vous serez détruits — non pas physiquement, je l'espère, car alors je vous défendrais —, mais votre politique sera détruite par le peuple des Etats-Unis comme je déchire ces papiers. Vous m'avez compris, vous dont j'ai oublié le nom ?

68. Monsieur le Président, je vous prierai de me donner l'autorisation de parler après que l'un des sphinx du monde aura ouvert la bouche. Je croyais que le Sphinx était en Egypte, l'énigme. Je serai tout oreilles si le second sphinx qui est maintenant assis sur le siège des Etats-Unis ouvre la bouche. Je m'excuse si je me trompe et je demande que, alors, on me corrige, si je dis qu'il n'est pas de l'intérêt des Etats-Unis d'être engagés envers Israël, parce qu'Israël risque de pousser le monde entier dans une guerre de

suicide qui serait la fin de l'espèce humaine sur la face du monde.

69. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence une fois de plus pour examiner de nouveaux actes d'agression commis par Israël qui refuse derechef d'appliquer la troisième résolution du Conseil de sécurité concernant le cessez-le-feu et l'arrêt de toutes les activités militaires.

70. Le représentant de l'Egypte auprès de l'ONU a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence. Malheureusement, cette réunion a été convoquée avec un retard considérable. Il est vrai que, grâce à la volonté exprimée par la majorité des membres du Conseil, il a été possible de réunir le Conseil trois heures et demie plus tôt que prévu. C'est déjà là un signe positif de la réaction rapide du Conseil de sécurité à l'appel pressant adressé par la mission d'un pays qui est une fois de plus victime de l'attaque perfide d'un agresseur, en l'occurrence à nouveau Israël. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M. El-Zayyat, ministre des affaires étrangères d'Egypte. Il a cité des faits concrets et convaincants. En outre, dans son intervention, M. El-Zayyat a appelé l'attention sur le fait que ce sont l'Union soviétique et les Etats-Unis qui ont présenté en commun le premier projet de résolution et qu'il leur incombe par conséquent de prendre les mesures nécessaires pour que la décision adoptée par le Conseil de sécurité aux termes de leur projet de résolution commun soit mise en application. M. El-Zayyat a également rappelé qu'en revenant de Moscou M. Kissinger s'est rendu à Tel-Aviv, comme chacun le sait. De quoi a-t-il été question là-bas ? Selon la logique des honnêtes gens et des politiciens intègres, les interlocuteurs auraient dû s'entretenir de l'application par Mme Golda Meïr et ce foudre de guerre israélien qu'est le général Dayan de la résolution du Conseil de sécurité qui sera adoptée sur la proposition commune de l'URSS et des Etats-Unis. Les Etats-Unis et le Secrétaire d'Etat américain ont l'obligation de s'acquitter de leurs responsabilités dans cette question de paix ou de guerre. Que s'est-il passé en réalité ? Qui trompe qui ? Mme Golda Meïr trompe-t-elle Kissinger ? Si tel est le cas, les Etats-Unis se doivent d'exercer une pression sur Israël. Dans l'une de mes interventions, j'ai demandé s'il existait au monde une seule personne douée de raison qui pût croire que les Etats-Unis d'Amérique soient impuissants à agir sur Israël pour qu'il applique les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur l'initiative des Etats-Unis qui en étaient coauteurs. Telle est la question. L'histoire et la conjoncture internationale nous obligent aujourd'hui à poser cette question. C'est pourquoi, comme l'a demandé l'orateur précédent, M. Barody, le Conseil de sécurité doit avoir une réponse. Quand donc ceux qui en ont la responsabilité prendront-ils des mesures à l'égard d'Israël pour qu'il cesse ses actes de banditisme et de gangstérisme internationaux, se soumette aux décisions du Conseil de sécurité et les applique scrupuleusement en respectant un cessez-le-feu total et en mettant fin à toute activité militaire de façon à ne pas tirer profit de la situation existante alors que l'autre partie applique pleinement les décisions du Conseil de sécurité. Or, M. Kissinger, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, reconnaît officiellement qu'Israël a violé les décisions du

Conseil. J'ai sous les yeux le compte rendu sténographique de sa conférence de presse.

“Le premier jour de l'application du cessez-le-feu, c'est-à-dire le mardi 23 octobre, une violation de ce cessez-le-feu a permis à Israël de réaliser certains gains territoriaux³.”

Ce ne sont pas mes paroles, mais celles de M. Kissinger. Toute personne sensée — à plus forte raison les membres du Conseil — qui lit cet aveu officiel du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ne peut manquer de se demander ce que les Etats-Unis ont fait pour empêcher cette violation et pour amener Israël à exécuter les résolutions du Conseil.

71. Le Conseil est en droit de s'intéresser à cette question. J'ai cité la déclaration officielle du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui a reconnu en fait qu'Israël avait violé la décision du Conseil de sécurité et s'était emparé de nouveaux territoires après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. De quel droit ? C'est bien là un acte de banditisme international, d'agression, de brigandage qui dénote un mépris total pour l'opinion publique internationale. Il n'y a pas de quoi rire, M. Tekoah, un jour votre rire tournera aux larmes à cause des actes de gangstérisme de votre gouvernement et de votre pays.

72. Que font les Etats-Unis au lieu d'influer sur Israël ? Selon les derniers renseignements officiels, un afflux illimité et continu d'armements en provenance des Etats-Unis vient compléter l'arsenal militaire d'Israël. Je ne vais pas vous citer ce qu'écrivent les journaux, bien que j'aie deux pages d'articles parus dans les journaux américains à ce sujet.

73. Je voudrais commenter brièvement ce qu'a dit ici le représentant d'Israël. Il a le don notoire de déformer les faits et de présenter au Conseil une image faussée de la situation réelle. Il nous a raconté ici des fables. Il s'est efforcé de jeter de la poudre aux yeux pour faire croire que les Israéliens sont si bons qu'ils ont même fourni du sang aux soldats et aux officiers égyptiens. C'est ce qu'a dit le représentant d'Israël. Voici ce que vient de communiquer l'agence UPI aujourd'hui à 17 h 17. Ce sont des nouvelles toutes fraîches. D'où viennent-elles ? De Tel-Aviv. Qui les a communiquées ? Un porte-parole militaire de Tel-Aviv. Qu'a-t-il dit ? Il a fait la déclaration suivante :

“Israël a fourni du plasma et du sang à la Croix-Rouge internationale pour les soldats égyptiens qui étaient cernés par les forces israéliennes dans la péninsule du Sinaï. Le transfert a eu lieu au cours d'un échange de tir particulièrement intense dans cette région.” Il a ajouté à titre d'explication : “C'est le Moyen-Orient, il s'agit d'une guerre judéo-arabe³.”

74. Ce communiqué, lu à 17 h 17, ne provient pas d'un journal communiste, monsieur Tekoah. Vous prétendez toujours que seuls les journaux communistes parlent de l'agression israélienne. Certes, ils écrivent qu'Israël est l'agresseur. Votre pays est bien l'agresseur et se livre à des actes de banditisme international. C'est donc à juste titre que la presse communiste démasque et discrédite l'impérialisme israélien et sioniste.

75. Toutefois, il s'agit là d'un communiqué de l'agence UPI, votre agence américaine bien aimée, que vous citez souvent, monsieur Tekoah. Voilà ce que déclare un porte-parole qui reconnaît que la guerre se poursuit après l'adoption de la troisième résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu. Comment appelez-vous cela ? Qui est responsable ? C'est l'agresseur qui a érigé en principes de sa politique l'agression et la conquête de territoires étrangers. Nul ne saurait justifier de tels actes.

76. Le communiqué suivant a été fait à 18 h 57.

“A l'arrivée des forces de l'ONU, les Israéliens ont lancé des attaques aériennes concentrées contre les forces égyptiennes dans le secteur ouest du canal de Suez³.”

Voilà votre mensonge démasqué, monsieur Tekoah.

77. Mon éminent ami, M. Baroody, dit qu'il ne faut pas employer des mots aussi forts que mensonge, calomnie, etc. J'en conviens, mais, lorsqu'on a affaire à des menteurs et des faux monnayeurs, il faut appeler les choses par leur nom. Lorsque nous entendons les déclarations mensongères du représentant d'Israël, nous devons les dénoncer. Voilà des données documentaires concrètes provenant de l'agence américaine UPI qui dénoncent le mensonge que vient de proférer le représentant d'Israël aujourd'hui à la séance du Conseil. Tels sont les faits; voilà les paroles du représentant d'Israël et voici la réalité. Le Conseil de sécurité doit indubitablement en tirer les conclusions qui s'imposent sans aucun délai.

78. Mon éminent ami, M. Baroody, a reproché à deux puissances d'avoir pris l'initiative de proposer au Conseil une résolution sur le cessez-le-feu. Cette démarche peut être interprétée de diverses façons, mais M. Baroody sait qu'elle a été approuvée par le monde entier. C'est une autre affaire que l'agresseur refuse de se calmer et le Conseil de sécurité doit prendre des mesures pour juguler l'agresseur; la délégation soviétique ne cessera pas d'insister sur ce point. M. Baroody a déclaré que les cinq puissances devaient participer à l'opération, alors que la résolution du Conseil les empêcherait, selon lui, de fournir des troupes pour les forces de l'ONU. Il devrait pourtant bien connaître la situation; ou bien il ne la connaît pas, ou bien il ne dit pas la vérité. Je ne peux pas le soupçonner de mensonge, par conséquent, il a simplement dû oublier comment les choses se sont passées. Qu'en est-il donc ? Quatre membres permanents du Conseil ont tenu des consultations sur le Moyen-Orient il y a plus de deux ans. Pour parler franchement, ce sont les Etats-Unis qui les ont fait échouer. Cela se passait avant le rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, pour lequel nous avons lutté plus de vingt ans et avons obtenu enfin gain de cause, de concert avec vous, monsieur Baroody, ou plutôt non, vous y étiez opposé, semble-t-il. Nous n'avons pas cessé de demander la reprise des consultations, mais les Américains nous ont dit : “La Chine va entrer à l'ONU, nous en discuterons ensemble.” Nous avons accepté, et nous attendions avec impatience que la Chine participe aux consultations. Les Chinois sont arrivés après l'adoption de la résolution bien connue de l'Assemblée générale et ont commencé leurs activités à l'ONU; certes, ces activités visaient à calomnier l'Union soviétique, mais c'est là un autre problème, qui ne nous intéresse guère dans le cas

³ Cité en anglais par l'orateur.

présent. Cependant, lorsqu'il a été question à maintes reprises au Conseil de sécurité de reprendre les consultations entre les cinq membres permanents du Conseil, avec la participation de la Chine, celle-ci a refusé et continue de le faire. Ces faits vous sont connus, monsieur Baroody. Les Américains disent : "Puisque la Chine ne veut pas participer aux consultations, il est inutile de les reprendre." Ainsi, les Américains invoquent la position des Chinois pour se justifier.

79. Il me semble — mon distingué collègue et ami M. de Guiringaud, représentant de la France, me corrigera si je me trompe — qu'il est disposé à participer à de nouvelles consultations entre les cinq Etats.

80. Je crois qu'il en va de même pour mon voisin de gauche, M. Maitland, représentant du Royaume-Uni, bien que je ne lui en aie pas encore parlé, mais ses prédécesseurs s'étaient déclarés prêts à reprendre des consultations entre les cinq membres permanents du Conseil afin d'assumer la responsabilité qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies.

81. Ainsi, trois des membres permanents du Conseil sont en faveur des consultations, un y est opposé et un autre refuse d'y participer, et celui qui y est opposé prend prétexte du refus de l'autre. Telle est la situation. Je vous ai exposé les faits. Voilà pourquoi il est impossible aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'agir de concert pour résoudre cette importante question internationale. En outre, comme on a pu le constater, l'un des membres permanents ne participe même pas au vote sur ces questions; il se borne à accuser les autres sans rien faire lui-même. C'est la position la plus facile à adopter.

82. En conclusion, je voudrais porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité la déclaration que M. Leonid Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, a faite à propos du Moyen-Orient, lorsqu'il a pris la parole au Congrès mondial des forces de la paix à Moscou, aujourd'hui, 26 octobre 1973. Je cite :

"La lutte des peuples arabes pour l'élimination des séquelles de l'agression israélienne est également une lutte pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

"Le foyer de tension qui existe dans cette région a déjà mis pour la quatrième fois le feu aux poudres. Ce mois-ci les activités militaires ont atteint une intensité inouïe, elles ont fait de nombreuses victimes de part et d'autre, y compris parmi la population civile qui a souffert du bombardement barbare de villes et de villages paisibles d'Egypte et de Syrie."

Je souligne bien qu'il s'agit de bombardement barbare effectué par les forces israéliennes.

"Les événements récents ont prouvé à la face du monde avec une évidence particulière que la situation qui s'est créée au Moyen-Orient est extrêmement dangereuse et qu'il est urgent d'y remédier.

"Le déroulement des événements vous est certainement bien connu. Je voudrais donc m'arrêter ici sur l'aspect fondamental de la question. Quelles sont les

racines des conflits militaires qui éclatent périodiquement dans cette région et notamment de la guerre actuelle ? La réponse est claire, à notre sens : c'est la conquête de terres arabes par Israël grâce aux actes d'agression auxquels il se livre, le refus obstiné de Tel-Aviv de tenir compte des droits légitimes des peuples arabes et l'appui que fournissent à cette politique agressive les forces du monde capitaliste qui cherchent à empêcher le développement libre et indépendant des Etats arabes progressistes.

"Au cours des dernières années, l'Union soviétique a dénoncé à maintes reprises le caractère explosif de la situation au Moyen-Orient. Notre politique à l'égard de cette question est claire et constante du début à la fin. Nous fondant tant sur les principes généraux de la politique extérieure socialiste que sur le fait que cette région est située non loin de nos frontières, nous souhaitons qu'une paix juste et durable soit effectivement établie au Moyen-Orient et que soient garantis la sécurité de tous les pays et de tous les peuples de cette région ainsi que leur droit d'édifier tranquillement leur avenir, comme ils l'entendent. C'est pour cette raison que l'Union soviétique a toujours insisté pour que les territoires occupés par Israël soient rendus aux Etats arabes et pour que triomphe la justice à l'égard du peuple palestinien. Telle est la politique que l'Union soviétique a appliquée et qu'elle continuera d'appliquer dans l'avenir.

"Au moment où les activités militaires ont repris au Moyen-Orient, au début de ce mois, l'Union soviétique, en relation étroite avec les Etats arabes amis, a pris toutes les mesures politiques en son pouvoir pour faire cesser la guerre et contribuer à créer des conditions propices à l'instauration au Moyen-Orient d'une paix réelle et durable pour tous les Etats de cette région.

"Comme on le sait, les 22 et 23 octobre, sur la proposition de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions prévoyant un cessez-le-feu immédiat. Dans les deux cas, tout en déclarant se soumettre aux décisions du Conseil, Israël les a en fait perfidement transgressées en poursuivant ses actes d'agression contre l'Egypte. S'emparant toujours de territoires nouveaux appartenant à ce pays, Israël a fait fi des résolutions du Conseil de sécurité demandant le retrait des troupes sur les positions qu'elles occupaient le soir du 22 octobre.

"Il est difficile de comprendre sur quoi comptent les dirigeants israéliens lorsqu'ils mènent cette politique d'aventurisme, bravent les résolutions du Conseil de sécurité et défient l'opinion publique mondiale. Manifestement une protection extérieure entre en jeu. Cependant la politique du Gouvernement israélien coûte cher à son peuple. Si ce gouvernement compte assurer la paix et la sécurité de l'Etat d'Israël en s'emparant par la force de terres étrangères et en s'y cramponnant, il fait là des calculs extravagants, voués à un échec inévitable. Une telle politique n'apportera ni la paix ni la sécurité à Israël. Elle ne peut que renforcer encore son isolement sur la scène internationale et lui valoir une haine encore accrue de la part des peuples voisins."

83. Je m'écarte du texte un instant pour faire observer que l'intervention qu'a faite aujourd'hui le représentant de la Zambie a fait ressortir l'isolement international dans lequel Israël se trouve à cause de sa politique d'aventurisme et d'agression. La Zambie a rompu ses relations diplomatiques avec Israël. Ainsi, les uns après les autres, les pays africains rompent leurs relations diplomatiques avec Israël en signe de protestation contre sa politique de banditisme international, ses actes d'agression et ses attaques dirigés contre les Etats arabes.

84. Je continue à lire la déclaration de M. Brejnev :

"La lutte courageuse des Arabes et la solidarité croissante des Etats arabes prouvent de façon convaincante qu'ils ne toléreront jamais l'agression israélienne et ne renonceront jamais à leurs droits légitimes. L'Union soviétique soutient avec fermeté et constance les demandes légitimes des peuples arabes.

"La volonté collective de ceux qui demandent l'instauration de la paix au Moyen-Orient doit triompher de l'attitude insensée de ceux qui troublent la paix. L'expérience de ces derniers jours nous oblige à faire preuve de vigilance. Il est indispensable de prendre des mesures immédiates et décisives pour garantir la mise en œuvre des décisions portant sur le cessez-le-feu et le retrait des troupes.

"Le président Sadate a demandé à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'envoyer leurs représentants sur le théâtre des opérations afin de suivre l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant le cessez-le-feu. Nous avons accédé à la demande de l'Egypte et déjà envoyé des représentants. Nous espérons que le Gouvernement des Etats-Unis en fera autant. Nous examinons également la possibilité d'adopter d'autres mesures que la situation pourra exiger.

"A la suite des violations incessantes du cessez-le-feu, le 25 octobre, le Conseil de sécurité a décidé de constituer immédiatement une Force d'urgence des Nations Unies qui sera envoyée dans la région où se déroulent les activités militaires. Nous estimons que c'est là une décision opportune et nous espérons qu'elle jouera son rôle dans la normalisation de la situation.

"Pour normaliser la situation au Moyen-Orient, l'Union soviétique est prête à coopérer avec tous les pays intéressés, mais cette coopération n'est guère encouragée, cela va de soi, par les activités qu'ont exercées ces jours derniers certains milieux des pays de l'OTAN et qui consistent à attiser les passions par des articles tels que la diffusion de divers contes fantastiques sur les intentions de l'Union soviétique au Moyen-Orient.

"Dans la situation actuelle, il conviendrait, à notre sens, d'adopter une attitude plus réfléchie, plus honnête et plus constructive.

"Il est à souligner que la décision prise par le Conseil de sécurité le 22 octobre prévoit non seulement un cessez-le-feu mais également l'application de mesures importantes destinées à éliminer les causes mêmes de la guerre. C'est ce trait qui lui donne une valeur particulière. Les parties intéressées doivent commencer immédiatement à mettre en application, dans son intégralité, la

résolution 242 (1967) que le Conseil de sécurité a adoptée sur le Moyen-Orient le 22 novembre 1967.

"Je voudrais rappeler que cette résolution souligne "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre". Elle prévoit le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de 1967. Elle exige respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix. Elle stipule également la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés; en d'autres termes, de garantir les droits légitimes du peuple arabe de Palestine.

"Il est évident que, si toutes ces dispositions adoptées en 1967 avaient été appliquées sur-le-champ, une paix durable aurait régné au Moyen-Orient depuis six ans. Cela n'a pas été le cas à cause de la politique d'aventurisme borné que pratiquent les milieux dirigeants israéliens, encouragés par des forces extérieures.

"Selon l'esprit et la lettre de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le lundi 22 octobre, les parties intéressées doivent entamer immédiatement, sous les auspices appropriés, des négociations afin d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. On ne peut accorder trop d'importance à ces négociations. Leurs participants assument une responsabilité historique. Je peux dire que l'Union soviétique est prête, quant à elle, à apporter une contribution constructive à cette cause et le fera. Nous insistons vigoureusement pour que la paix et la sécurité, ainsi que l'inviolabilité des frontières soient garanties absolument à tous les Etats et tous les peuples du Moyen-Orient. L'Union soviétique est disposée à contribuer à fournir les garanties nécessaires.

"A notre avis, dans la situation actuelle, l'une des tâches les plus urgentes qui incombent à tous les partisans de la paix et à toutes les forces pacifistes est d'obtenir l'application immédiate et intégrale de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1973. Cette condition est essentielle au développement libre et indépendant de tous les Etats et de tous les peuples du Moyen-Orient et répond aux intérêts de nombreux Etats d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique pour lesquels la normalisation de la vie politique et économique dans cette région importante du globe revêt un intérêt considérable. Enfin, la gravité de la situation qui s'est créée ces jours derniers au Moyen-Orient et le risque d'extension du conflit montrent très clairement combien il est important de résoudre cette question dans l'intérêt d'un renforcement de la paix mondiale."

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui souhaite faire une déclaration.

86. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais brièvement mettre le Conseil au courant de l'évolution concernant les dispositions intérimaires que j'ai proposées hier au Conseil.

87. Le général Siilasvuo a établi un état-major provisoire au Caire.

88. Le premier avion pour Le Caire a décollé de Chypre, à 14 h 32, heure de New York, soit à 20 h 32, heure locale, ayant à bord 30 membres du contingent finlandais, y compris son commandant. D'autres avions partent à des intervalles de quarante-cinq minutes, transportant de 30 à 40 hommes et deux véhicules par avion. Tous ces aéronefs sont des avions de transport Hercules fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni. Des avions VC-10, transportant chacun 130 hommes, décolleront aussi bientôt de Chypre. Ainsi donc les premiers éléments de la Force sont déjà arrivés en Egypte.

89. Tout le groupe composé des contingents de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède devrait être arrivé au Caire demain matin, 27 octobre. Tous les contingents expédiés sont munis de leurs véhicules réguliers, de leurs armes personnelles et du matériel indispensable, y compris des appareils de radio, des tentes et des rations.

90. J'ai donné ordre au général Siilasvuo d'envoyer sur place le plus rapidement possible les éléments avancés de la Force, c'est-à-dire les premières unités qui sont arrivées.

91. La situation concernant le déploiement des observateurs de l'ONUST est la suivante : il y a actuellement neuf patrouilles de l'ONU sur le côté égyptien et six en territoire tenu par les Israéliens. Ces patrouilles sont maintenant proches des positions avancées des deux forces en présence.

92. Les rapports émanant de ces patrouilles sont encore assez incomplets. Les deux patrouilles postées près de la ville de Suez ont observé trois échanges de coups de feu et une attaque aérienne dans la région le 26 octobre. Les observateurs n'ont pas pu déterminer la nationalité de l'aéronef, en raison de l'obscurité.

93. Voilà les renseignements que nous avons reçus jusqu'ici du général Siilasvuo. Je pourrai faire de nouveau rapport au Conseil demain, lorsque le général Siilasvuo m'aura fait parvenir un état de la situation exacte de la Force d'urgence.

94. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Egypte.

95. M. ABDEL MEGUID (Egypte) : Je serai très bref. L'heure est grave et sérieuse.

96. Nous avons écouté une série de distorsions de faits de la part du représentant d'Israël. C'est son habitude, et nous sommes sûrs que le Conseil y est aussi accoutumé.

97. D'abord, je me permets de rappeler que l'Egypte n'a commis aucune agression le 6 octobre. L'Egypte n'a utilisé que son droit de légitime défense, que lui confèrent la Charte et le droit international, en essayant de remettre les pieds chez elle.

98. Une autre distorsion est cette allégation d'Israël selon laquelle il avait envoyé du plasma sanguin et des médicaments aux civils, à Suez, et à nos troupes, au Sinaï. Le représentant d'Israël a lu une dépêche de Reuter qui lui a été remise pendant la séance. Il l'a probablement lue assez hâtivement. En effet, j'ai cette dépêche devant moi et je la cite :

"Un convoi de 14 camions devant quitter Le Caire aujourd'hui avec du plasma sanguin et des médicaments fournis par la Croix-Rouge pour se rendre à Suez a été retardé en raison des conditions posées par les Israéliens pour son passage. Le porte-parole a dit qu'il n'y avait pas encore de listes des prisonniers de guerre détenus par les Egyptiens et les Syriens³."

99. Ce que nous pouvons comprendre de cette dépêche est qu'un convoi de 14 camions se dirigeait effectivement vers Suez et qu'il a été retardé, en raison des conditions posées par les autorités israéliennes, à savoir que les listes des prisonniers israéliens capturés par l'Egypte et la Syrie n'ont pas été présentées. Les Israéliens posent donc des conditions pour aider à soulager les victimes et les blessés.

100. Telle est la vérité. Et que le représentant d'Israël et son pays ne viennent plus se poser en sauveurs et en bienfaiteurs de l'humanité.

101. Je tiens toutefois à dire que cette guerre que mènent les Israéliens est contraire à toutes les normes juridiques et morales et qu'ils la paieront très cher.

102. Je veux dire aussi au représentant d'Israël qu'ils ne détruiront pas l'Egypte et les Egyptiens. L'Egypte a survécu pendant des millénaires à beaucoup de crises et même à des crises plus graves que celle qui nous est imposée par Israël, et si les Israéliens veulent vivre dans cette région, ce n'est pas par des massacres et des actes de génocide qu'ils pourront s'y assurer une place.

103. Avant de terminer et puisque j'ai la parole, je tiens à saluer l'attitude noble de la Zambie, pays africain frère, pour sa décision de rompre les relations diplomatiques avec Israël.

104. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne dans l'exercice de son droit de réponse.

105. M. ISMAIL (République arabe syrienne) : Les allégations du représentant d'Israël relatives au refus de respecter le cessez-le-feu de la part des forces syriennes sur le front de Suez sont si fragiles et si faciles à rejeter qu'il apparaît superflu d'y répondre. Mais l'histoire est riche d'enseignements et nous devons nous en servir.

106. Nous savons tous quelle a été la conduite d'Israël lors de la guerre de 1967 en Syrie. A l'époque, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 235 (1967) ordonnant le cessez-le-feu; Israël n'a pas respecté cette résolution et ses forces ont lancé leur offensive contre la Syrie. C'est alors que le Conseil a adopté une deuxième résolution, la résolution 236 (1967), ordonnant également le cessez-le-feu et le retour des forces aux positions qu'elles occupaient le 9 juin 1967. Cette même résolution 236 (1967) indiquait, dans son préambule, que les deux parties, c'est-à-dire la Syrie et Israël, avaient officiellement notifié au Conseil de sécurité leur acceptation du cessez-le-feu. Malgré cela, Israël n'a pas non plus observé cette fois le cessez-le-feu et au lieu de retourner aux positions du 9 juin, ses forces ont continué leur offensive dans le territoire syrien jusqu'au 12 juin 1967. Ces faits ont été confirmés par le général Elazar, actuel chef d'état-major d'Israël, qui était en 1967 commandant des forces israéliennes sur le front syrien.

107. Dans un article publié par le journal israélien *Aharon*, le général Elazar relate comment, sur ordre du général Dayan, il a commencé l'attaque contre la Syrie le 9 juin 1967, c'est-à-dire après qu'Israël eut notifié au Conseil de sécurité son acceptation du cessez-le-feu.

108. C'est par des violations successives du cessez-le-feu qu'Israël a occupé, en juin 1967, une partie du Golan, en Syrie; mais cela, je l'ai déjà dit dans mon exposé devant le Conseil. Ce que je n'ai pas dit et ce que je dois dire maintenant pour éclairer les honorables membres du Conseil et l'opinion publique aux Etats-Unis et ailleurs, c'est que le représentant d'Israël a continuellement répété, en juin 1967, devant le Conseil de sécurité que les forces israéliennes ne violaient pas le cessez-le-feu, n'avançaient pas en Syrie et que les allégations du représentant de la Syrie à cet égard étaient fausses et constituaient des calomnies contre Israël, ce petit pays qui ne cherchait qu'à vivre en paix à l'abri des attaques de ses voisins.

109. En 1967, la conduite du représentant d'Israël devant le Conseil était une comédie cruelle qui a tourné en tragédie et qui a mené à l'expulsion de centaines de milliers de citoyens syriens de leurs foyers dans le Golan, chassés par les troupes israéliennes.

110. Cette fois, nous assistons à une répétition de la comédie israélienne de juin 1967 avec cette différence que, maintenant, le but n'est pas seulement de gagner quelques territoires supplémentaires, mais aussi et surtout de tuer des dizaines de milliers d'hommes par manque d'eau, de nourriture et de médicaments. Ici, je n'ose pas qualifier ce qui se passe de comédie, mais bien de tragédie, ou plutôt de comédie tendant à dissimuler une tragédie. La comédie se déroule ici devant nous tous, jouée par le représentant d'Israël; la tragédie se déroule là-bas, sur le canal de Suez. Allons-nous laisser passer inaperçue cette hypocrisie israélienne et permettre que réussisse ce plan cruel tendant à commettre un véritable acte de génocide sans précédent ?

111. Est-il possible pour chacun de nous de ne pas éprouver à la fois indignation et dédain devant la tentative du représentant d'Israël de nous faire croire ses dires, faisant ainsi bien peu de cas de notre intelligence ?

112. Bien sûr, Israël va continuer à nier ses violations du cessez-le-feu, comme il l'a fait en 1967, jusqu'à ce que le plan établi par ses généraux soit entièrement appliqué. Mais allons-nous lui permettre de répéter sa tactique de 1967 ou bien le Conseil entend-il prendre ses responsabilités ? Le temps presse et si le Conseil ne réagit pas le plus vite possible, il sera trop tard. Alors il ne servirait de rien de plaindre les victimes et l'histoire perdrait sa valeur comme source d'enseignement pour les hommes.

113. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan dans l'exercice de son droit de réponse.

114. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir, même après cette violation du cessez-le-feu — en fait, l'agression commise ce matin par Israël contre des civils et des militaires égyptiens — mais je dois faire certaines observations concernant la déclaration de M. Tekoah, au

cours de laquelle il a mentionné le Soudan. Tout le monde sait que, lorsque l'occasion est donnée à un Etat non membre du Conseil de parler devant celui-ci, nous attendons de lui qu'il observe les règles de la décence et respecte les membres de cet organe éminent. Les membres du Conseil sont chargés d'une tâche fondamentale, dans l'accomplissement de laquelle ils devraient être aidés par quiconque s'assied à la table du Conseil.

115. Le jeu auquel s'est livré le représentant d'Israël aujourd'hui, bien que tout à fait dans son style habituel, était encore plus hors de propos et contestable que de coutume. Lorsqu'il a fait mention de mon pays, il est totalement tombé à côté, si toutefois, il essayait de nous faire comprendre quoi que ce soit. Le Soudan n'est pas ici pour donner des leçons aux autres, comme le pensait le représentant d'Israël. Notre mission au sein du Conseil — et mon pays est un membre dûment élu du Conseil — est une mission pacifique et nous avons reçu un mandat visant à assurer la justice pour tous ceux qui sont victimes de l'injustice; je répète : tous ceux qui sont victimes de l'injustice.

116. L'Egypte et la Syrie ne sont que deux des victimes de l'agression israélienne. Leur cause, nous la défendrons toujours, et non seulement leur cause, mais également la cause de ceux dont le territoire a été occupé par Israël, à savoir le peuple palestinien.

117. Mais si le Soudan doit parler de l'agression israélienne, il n'est pas seul dans ce cas. Presque tous les membres du Conseil, pourrais-je dire, sont contre Israël et contre son agression; et chacun a ses raisons de l'être, ne serait-ce que pour défendre la cause d'Etats Membres dont les pays ont été occupés et dont les populations se sont vu nier leurs droits par Israël.

118. Le Soudan a d'autres raisons de s'opposer à Israël. Le Soudan est sur les rives de la mer Rouge et dans le voisinage de pays qu'Israël a l'intention de saisir; mais le Soudan n'est pas seul sur les bords de la mer Rouge; il y a les pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, dont la vie économique et le bien-être sont tributaires du canal de Suez; or c'est Israël qui fut la cause de la fermeture de ce canal. Il en est d'autres qui ont des raisons, en ce moment même, de souffrir de l'agression israélienne, et je suis certain que ceux-là également parleront et stigmatiseront l'agression israélienne. Je n'ai pas l'intention de citer des noms, des régions ou des pays, mais Israël sait parfaitement qu'il y a des pays qui ont de fortes raisons de s'opposer à sa politique. Quant à l'Afrique, elle a parlé : l'Afrique est totalement opposée à l'agression israélienne et à l'occupation par Israël du territoire d'autres pays.

119. M. Tekoah devrait au moins comprendre que si nous luttons — car nous combattons au Soudan, de même qu'Israël — nous le faisons pour des raisons différentes. Israël se bat pour occuper les territoires et pour nier leurs droits à d'autres peuples, mais nous, nous combattons pour assurer aux populations les droits que Dieu leur a donnés — je répète : que Dieu leur a donnés — sur leurs propres terres et sur leurs territoires.

120. Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser si je m'adresse directement à M. Tekoah; c'est contraire à mon habitude en tant que membre du Conseil, lorsque je

m'adresse aux membres du Conseil. Je ne joue pas devant un public, car il n'y a aucun public ici pour m'écouter. Or, nous savons que M. Tekoah joue toujours pour le public, grâce aux moyens d'information de ce pays orientés vers le sionisme. Ce n'est pas ce que je fais. J'essaie de défendre une cause, une cause juste.

121. Laissant de côté M. Tekoah, permettez-moi d'aborder le sujet que nous a présenté M. El-Zayyat, et dont nous sommes saisis aujourd'hui. Certes, ce n'est pas la première fois que nous entendons le récit de nouvelles violations et de nouvelles agressions commises par Israël après la résolution adoptée par le Conseil, demandant le cessez-le-feu à 16 h 50 TU, le 22 octobre. Mais ici même, le deuxième jour, lorsque Israël a commis sa première infraction au cessez-le-feu, ma délégation a averti le Conseil que ce qu'Israël avait fait en 1967 et faisait encore le premier jour du cessez-le-feu devait se répéter encore et encore. Ainsi, nous ne verrons pas aujourd'hui la fin de tels actes. Israël poursuivra dans ce sens, parce que cela fait partie intégrante de sa politique, et je dois dire qu'il tire profit, d'une façon plutôt malhonnête, d'une situation où il ne devrait pas y avoir de guerre, où le Conseil s'efforce de son mieux de mettre en place un cessez-le-feu effectif et, après cela, de s'acheminer vers une paix permanente et véritable.

122. Ce qu'Israël s'efforce de faire maintenant, d'une façon très nette, est en vérité très proche d'un génocide brutal sous la protection d'un cessez-le-feu demandé par le Conseil; aussi, quels que soient les arguments ou les contre-vérités que nous puissions entendre de la part de M. Tekoah, ce ne sont qu'un camouflage par lequel Israël peut aller de l'avant dans ses plans cyniques et désastreux, qui ne tiennent aucun compte des êtres humains.

123. Rappelons-nous ce qu'Israël fait actuellement : il bombarde les villes d'Ismailia et de Suez, où se trouvent des populations civiles, dans l'espoir que ces deux villes, qui se trouvent entre eux et l'armée égyptienne sur l'autre rive, tomberont, lui permettant d'encercler l'armée et de la réduire à la famine. Le but poursuivi par Israël, c'est la famine, et le fait qu'il a empêché la Croix-Rouge d'approvisionner l'armée en vivres et en médicaments n'est qu'un exemple du but poursuivi par Israël. Ainsi, le Conseil doit prendre garde à l'égard des faits qui peuvent se produire à tout moment, peut-être même demain à l'aube.

124. Le Conseil est placé devant une immense responsabilité qui incombe non seulement au Conseil dans son ensemble, mais principalement à deux de ses membres. Je ne les appellerai pas les superpuissances, mais ce sont les deux grandes puissances, les États-Unis et l'Union soviétique, qui détiennent la responsabilité primordiale dans le conflit actuel. En fait, l'une de ces deux puissances continue à fournir à Israël des armes et des munitions grâce auxquelles Israël poursuit son agression au Moyen-Orient jusqu'à ce jour même. Nous savons tous, même ceux qui ne sont pas des soldats, comme moi-même, que sans munitions et sans la fourniture d'équipement militaire, Israël n'aurait pas pu mener la guerre — en fait, selon sa propre estimation et les évaluations faites dans ce pays — pendant six jours, s'il n'avait été réapprovisionné, recevant jusqu'à 9 000 tonnes en dix jours. Et les livraisons continuent.

125. Qu'il me soit permis de dire que nous avons reconnu avoir commis une erreur dès le début en acceptant de bonne foi le projet de résolution qui nous était soumis; mais très justement aussi, nous avons l'impression que certaines discussions avaient eu lieu, à la suite desquelles la proposition de cessez-le-feu nous fut présentée ici au Conseil afin que nous puissions adopter une résolution; ce que nous avons fait. Dès le début, nous avons compris que ce projet de résolution n'était pas assorti du mécanisme permettant de contrôler le cessez-le-feu. Au profit de qui ? Nous ne le savons pas. Mais, par ailleurs, nous devons admettre que nous avons retardé nous-mêmes l'arrivée des observateurs et de la Force d'urgence sur place et en temps voulu, en raison de l'objection formulée par M. Dayan et des instructions données par les forces armées israéliennes stationnées sur la rive ouest du canal aux observateurs de l'ONU; c'est ainsi que se sont poursuivis les bombardements des villes égyptiennes et que les observateurs de l'ONU ont été victimes de manœuvres d'intimidation. L'idée d'Israël est d'obtenir un plus long délai, pour pouvoir se livrer à une agression supplémentaire.

126. Je dirai au Conseil que nous sommes parvenus à une situation dans laquelle nous nous trouvons placés devant deux ou trois options. Il serait plutôt cynique de songer à deux d'entre elles. La meilleure méthode est que le Conseil instaure vraiment sans délai un cessez-le-feu effectif; l'autre option, l'option israélienne à laquelle je ne crois vraiment pas, est que l'équilibre de puissance militaire soit remplacé.

127. Autrement dit, si nous voulons que ces peuples s'entre-tuent, donnons-leur la possibilité de combattre à armes égales. C'est là un plan sinistre et désastreux, et je suis persuadé que personne ne s'y rallierait. Mais il nous reste alors l'option selon laquelle le Conseil, et naturellement les pays qui sont responsables de la paix et de la sécurité dans cette région étant donné les événements auxquels ils ont été parties, devraient agir réellement. Mais je sais sans l'ombre d'un doute que l'un d'entre eux dit délibérément, devant le Conseil, ce qu'il veut. Je sais que l'autre peut obtenir d'Israël qu'il accepte un cessez-le-feu et que, partant de là, on puisse envisager cette paix à laquelle nous aspirons tous.

128. J'ai d'autres choses à dire, mais peut-être ne devrais-je pas abuser de votre patience. Je conclurai simplement en disant à nouveau à M. Tekoah que mon pays n'essaie vraiment pas de poursuivre une politique de guerre. Il poursuit une politique de paix, mais une paix fondée sur le retrait total des forces d'occupation israéliennes des territoires occupés depuis juin 1967 et sur le rétablissement des droits des Palestiniens, que nous ne devons jamais oublier.

129. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui désire exercer son droit de réponse.

130. M. SCALI (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de réaffirmer une fois encore ce que j'ai dit ici à maintes reprises : en paroles et en actions, les États-Unis sont partisans d'un respect rigoureux du cessez-le-feu.

131. De l'avis de ma délégation, la contribution la plus constructive que nous, ici présents dans cette salle, pouvons faire à ce stade, c'est de poursuivre, de manière systématique et le plus rapidement possible, notre mission consistant à mettre fin aux combats et à entamer les négociations de paix. Avoir sans cesse recours ici à des échanges d'accusations et de contre-accusations invérifiables ne nous mène à rien; nous avons besoin de faits objectifs et incontestables. Nous n'avons pas besoin de nouvelles accusations lancées à la légère; nous avons besoin d'une action sérieuse. Nous pouvons passer à l'application de la résolution 340 (1973), qui fut présentée par huit pays non alignés membres du Conseil et qui, si elle est mise en œuvre, peut nous mettre sur la voie d'une paix authentique.

132. J'ai déjà eu l'occasion d'entendre la version partielle que donne M. Malik de l'histoire et je ne lui répondrai pas dans le même style, car nos deux gouvernements ont une responsabilité toute particulière pour montrer le chemin de la paix, et l'heure est trop grave pour ce genre de propos. Je dois cependant m'élever contre le fait que M. Malik a, selon son habitude, pris une phrase de la conférence de presse du Secrétaire d'Etat et l'a lue hors de son contexte. Peut-être devrais-je lui faire grief de ce stratagème d'orateur, mais, au contraire, je le remercie de la publicité qu'il a donnée aux déclarations de M. Kissinger. J'ai fait parvenir le texte intégral des remarques faites par M. Kissinger au cours de sa conférence de presse à toutes les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, car j'ai pensé que les lecteurs objectifs seraient frappés par la description impartiale qu'a donnée le Secrétaire d'Etat des événements et de la politique américaine à cette période de l'histoire.

133. Si l'échantillon fourni par M. Malik vous a séduits, mes chers collègues, permettez-moi de vous dire que le texte intégral des déclarations de M. Kissinger vous paraîtra plus intéressant encore et beaucoup plus équilibré que certaines des observations que vous avez entendues ce soir.

134. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, dans l'exercice de son droit de réponse.

135. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Ma première intention était de ne pas prendre la parole aujourd'hui mais, après avoir écouté les déclarations du Ministre des affaires étrangères de l'Egypte et du Ministre adjoint des affaires étrangères de la Syrie, nous estimons que le Conseil de sécurité doit s'occuper sérieusement de la grave situation qui a été créée et condamner fermement Israël pour l'acte criminel qu'il commet en étendant son agression — acte criminel dont on ne saurait dissocier les deux superpuissances et pour lequel elles ne sauraient dégager leur responsabilité.

136. En outre, prenant une fois de plus le Conseil pour une tribune, M. Malik a entrepris sans raison de calomnier et d'attaquer la Chine, ce qui m'oblige à dire encore quelques mots à cet égard.

137. M. Malik a parlé de consultations entre les cinq puissances — à savoir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Or, ces prétendues consultations des cinq puissances n'ont jamais existé au Conseil. Dans le passé, il y a eu, entre les quatre membres permanents du

Conseil, ce que l'on a appelé les consultations des quatre puissances, mais celles-ci se sont tenues en marge de l'Organisation des Nations Unies et non au Conseil; de plus, aucun organe — ni l'Assemblée générale ni le Conseil — ne les avait autorisées formellement. D'ailleurs, même ces prétendues consultations des quatre puissances avaient cessé d'être bien avant que la Chine ne fût Membre de l'ONU. C'est parce que vous n'aviez pas réussi à vous mettre d'accord avec les Etats-Unis lors de ces consultations que vous y avez mis fin, monsieur Malik, ainsi qu'à votre association. Telle est l'infâme histoire des prétendues consultations des cinq puissances.

138. M. Malik a accusé la Chine de n'avoir pas accepté de participer aux consultations des cinq puissances qu'il avait proposées. Cela est parfaitement exact. La Chine refuse aujourd'hui de prendre part à ce que l'on appelle les consultations des cinq puissances et continuera d'agir de même à l'avenir. Les raisons en sont fort simples : nous nous sommes toujours élevés contre le fait qu'une grande puissance puisse procéder à des tractations politiques derrière le dos des Palestiniens et des autres peuples arabes.

139. Les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, ayant en vue leurs intérêts respectifs, qu'ils défendent aux dépens des intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes, se sont récemment livrés en coulisse à de sordides tractations et ont ensuite essayé d'imposer au Conseil de sécurité le prétendu accord qu'ils avaient conclu. Cet exemple est le dernier en date. Les membres du Conseil ici présents, à l'exception des représentants des deux superpuissances, ont tous été tenus dans l'ignorance la plus totale. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles ne connaissaient toujours pas la teneur exacte de la tractation politique conclue par vos deux gouvernements à Moscou.

140. Comment pouvez-vous escompter la participation de la Chine à des activités aussi criminelles et aussi viles ? La Chine n'y prendra jamais part et s'y oppose fermement, car cela revient à trahir et à brader les intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes.

141. M. Malik s'est toujours donné des airs de bienfaiteur, comme si la République populaire de Chine ne devait qu'à lui-même et à l'Union soviétique d'avoir recouvré ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies. Il ne manque jamais une occasion de vanter les "mérites" de l'Union soviétique à ce sujet. Cependant, nombreux sont les représentants à l'ONU qui savent combien il a été pénible à la délégation soviétique de voir la République populaire de Chine rétablie dans ses droits légitimes à l'Organisation. L'un de vos propres collaborateurs, monsieur Malik, a dit que c'était là une "amère victoire".

142. M. Malik a un autre travers. Il s'imagine que, puisque la Chine doit aux mérites et à la bonté de l'Union soviétique d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle devrait maintenant danser sur la mesure donnée par la baguette de l'Union soviétique. Vous vous faites une fois encore des idées fausses, monsieur Malik, des idées complètement fausses. Vous avez mal calculé votre coup et vous vous êtes trompé d'endroit. Vous oubliez que la Chine est un Etat souverain. Elle n'obéira à la baguette de personne, pas même à la vôtre, monsieur Malik. Peut-être avez-vous

l'habitude, chez vous, de régenter votre monde et sans doute également ce que vous appelez votre grande famille. Toutefois, vous n'êtes ici ni dans votre maison ni au sein de votre grande famille. Nous sommes ici à l'Organisation des Nations Unies où siègent 135 Etats souverains. Ici, vos intrigues ne réussiront pas. Une superpuissance ne peut régenter à sa guise l'Organisation des Nations Unies et, même si vous vous joigniez à une autre superpuissance, cela ne saurait être. C'est comme ça.

143. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël qui désire exercer son droit de réponse.

144. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas réalisé, lorsque j'ai demandé la parole, que je suivrais le représentant de la Chine. Habituellement, je réponds à ses observations sur la situation au Moyen-Orient avec d'anciennes histoires ou d'anciens proverbes chinois marqués de la sagesse du peuple chinois. Aujourd'hui, cependant, je voudrais simplement lui donner une assurance. A plusieurs reprises, il a prétendu que l'Union soviétique était un allié d'Israël; je voudrais dissiper ses appréhensions et calmer ses craintes à ce sujet. Si l'Union soviétique était un allié d'Israël, elle n'aurait pas suivi la politique qu'elle suit au Moyen-Orient. Elle aurait travaillé en faveur de la paix et non pas de l'agression, et elle n'aurait pas, pendant des années, envoyé des armes offensives qui ont rendu possibles les hostilités actuelles. J'ai donné cette assurance au représentant de la Chine dans l'espoir modeste que cela contribuera peut-être, dans une certaine mesure tout au moins, à établir une meilleure compréhension entre les grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité. Une grande partie des difficultés et des souffrances au Moyen-Orient est due aux malentendus et à l'affrontement entre les grandes puissances.

145. Quant à la déclaration que nous avons entendue de la part du représentant de l'Union soviétique, elle ne mérite réellement aucune réponse. Nous sommes habitués maintenant au vocabulaire stalinien, dont il n'a pas pu se libérer malgré le passage du temps. Mais je pense que tous ceux qui m'ont écouté et qui ont entendu ses observations ont compris qu'il employait les méthodes habituelles qu'il a employées ici pendant tant d'années, c'est-à-dire prendre une question, la déformer, s'en servir comme d'un point de départ et ensuite en tirer des conclusions. Il nous a lu un certain nombre de dépêches de l'agence UPI disant que des combats se sont déroulés à certains moments de la journée et, partant de l'allégation que j'aurais dit que la journée s'était écoulée dans le calme, il a eu recours aux insultes, et aux calomnies, avec sa mauvaise foi habituelle.

146. Or, je n'ai rien dit de ce genre. Au contraire, j'ai attiré l'attention du Conseil sur deux plaintes que j'ai présentées plus tôt aujourd'hui au Secrétaire général concernant les violations, par l'Egypte, du cessez-le-feu. J'ai simplement indiqué que personne, pas même le représentant de l'Union soviétique, ne devrait s'attendre que les forces israéliennes restent passives alors qu'elles sont attaquées par les forces égyptiennes, et qu'elles s'abstiennent de retourner le feu.

147. J'ai été à l'Organisation des Nations Unies pendant un certain nombre d'années et, ainsi, tandis que j'entendais le représentant de l'Union soviétique parler encore aujourd'hui de l'appui que son pays a donné à l'agression arabe en envoyant des armes aux Etats arabes, je n'ai pu m'empêcher de penser que nous étions témoins d'une deuxième contribution de l'Union soviétique à l'histoire de l'ONU. La première — une contribution mémorable, inoubliable — s'est produite lorsque le premier ministre Krouchtchev a retiré son soulier pour taper sur la table de l'Assemblée générale comme contribution à l'amitié et à l'entente internationales. La seconde s'est produite aux séances d'hier et d'aujourd'hui, de même qu'à plusieurs séances antérieures, au cours de ce débat du Conseil de sécurité, lorsque le représentant d'un Etat Membre — un membre permanent du Conseil — ouvertement et de façon éhontée s'est réjoui de l'effusion de sang qui se produit aujourd'hui au Moyen-Orient grâce aux armes fournies par son gouvernement au cours des années et qui ont été la cause de l'agression renouvelée, tandis qu'il aurait fallu essayer, conjointement, calmement, de façon constructive, d'établir la paix dans la région.

148. Cependant, tel n'était pas l'objet de mon intervention. Je suis d'accord avec ceux qui pensent qu'il n'y a eu que trop d'acrimonie, d'esprit de polémique et de phraséologie, trop de slogans sans aucun sens que l'on jette à travers cette table. Je pense qu'il est temps de regarder aux faits, et le meilleur moyen de traiter des faits comme il convient est d'éviter de les déformer. Je voudrais donc parler très brièvement des déclarations faites par les représentants de trois pays arabes épris de paix, tous trois participant à l'agression renouvelée qui a lieu depuis trois semaines au Moyen-Orient. Deux de ces Etats épris de paix, le Soudan et la Syrie, officiellement, publiquement, proclament qu'Israël, un autre Etat Membre de l'ONU, n'a pas le droit d'exister en tant qu'Etat souverain et indépendant, que le peuple juif n'a pas droit à la liberté et à l'autodétermination comme les autres peuples du monde. Le troisième de ces Etats, l'Egypte, s'efforce année après année, par un acte après l'autre, par l'agression de ses forces régulières et par l'appui donné à la guerre de terreur, d'atteindre l'objectif ouvertement proclamé par les deux autres partenaires, à savoir la destruction de l'Etat juif et l'annihilation du peuple juif.

149. Alors que j'écoutais le représentant du Soudan qui nous adressait un sermon — il est difficile d'employer un autre terme pour définir ce qu'il a dit —, j'ai décidé que je ne répéterais pas les graves responsabilités qui reposent sur son gouvernement pour s'être joint à une campagne d'agression qui fait encore rage maintenant et qui est la cause directe des souffrances dont lui et ses collègues se sont plaints ici aujourd'hui. Je pensais aussi que je ne rappellerais pas non plus au représentant qui a parlé des droits de l'homme et qui a même recouru au terme de "génocide" le génocide commis par son gouvernement à l'égard d'un demi-million de ses propres citoyens, dans le sud du Soudan. Je pensais que je devrais m'en tenir à une seule chose, à savoir que le représentant du Soudan prétend que son pays apporte à notre organisation un message de paix. Au Moyen-Orient, le Soudan a, en fait, apporté un message très spécial, et le nom de sa capitale, Khartoum,

sera à jamais inscrit dans les annales de la paix et de la guerre. Ce message de Khartoum, c'est la résolution infâme qui a été adoptée en septembre 1967 par les chefs des Etats arabes qui ont déclaré : "Pas de paix, pas de négociations, pas d'accord avec Israël." C'est le message de paix qui semble encore guider son gouvernement, le Gouvernement syrien, le Gouvernement égyptien et tous ceux qui se sont joints à eux dans cette agression odieuse du Jour du Grand Pardon.

150. Les représentants de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies n'ont qu'une histoire à raconter et qu'un argument à présenter lorsqu'il s'agit de discuter de l'histoire des dernières années, à savoir l'allégation suivant laquelle, en 1967, Israël a violé une résolution de cessez-le-feu de l'ONU. Rappelons donc ce qui s'est passé en 1967. Est-ce que toutes les archives de l'ONU ont été brûlées ? Est-ce que tous les comptes rendus des débats du Conseil de sécurité, où une plainte après l'autre contre l'agression lancée du territoire syrien contre des villages et des villes pacifiques d'Israël dans la vallée du Jourdain a été discutée, ont tous été oubliés ? Est-ce que l'histoire a simplement effacé le fait que, pendant plusieurs années atteignant le point culminant au cours des premiers mois de 1967, il y a eu continuellement des attaques armées provenant du territoire syrien contre le territoire israélien, contre la population israélienne ? C'est ce fait qui a constitué une contribution directe, un élément direct à l'ouverture des hostilités en juin de cette année 1967.

151. Cependant, permettez-moi de dire une fois pour toutes ce que nous avons continuellement essayé d'indiquer lorsque nous avons dû entendre les vains mensonges continuellement proférés devant les Membres de l'ONU par les représentants arabes.

152. Sur quoi est fondé cet argument de la violation du cessez-le-feu par Israël ? Bien sûr, il est parfaitement normal d'oublier tout ce qui a précédé les hostilités de 1967 ! Il est tout à fait normal d'oublier que, pendant des années, la Syrie a proclamé ouvertement que son but était la destruction de l'Etat d'Israël et qu'elle a travaillé dans ce sens. Mais que s'est-il passé dans ces jours de juin 1967 ?

153. Nous avons entendu le Ministre adjoint des affaires étrangères d'un Etat Membre de l'ONU venir ici nous lancer à la tête des accusations et des calomnies de toute sorte et nous annoncer ensuite qu'il allait prouver ses dires en citant une résolution du Conseil de sécurité. Avant de lire le premier alinéa du préambule, il a déclaré : "Je vais vous prouver comment Israël a violé le cessez-le-feu, comment Israël a été dénoncé comme étant l'attaquant et l'agresseur en 1967." C'est une histoire que nous entendons inlassablement répéter ici, dans les commissions de l'Assemblée générale et ailleurs. Après quoi il a lu le premier alinéa du préambule de cette résolution :

"Notant que les Gouvernements israélien et syrien ont annoncé leur acceptation mutuelle de la demande du Conseil exigeant un cessez-le-feu" [résolution 235 (1967)].

154. Le Ministre adjoint des affaires étrangères a continué, ainsi que le compte rendu en témoigne en déclarant : "Mais Israël, malgré cela, fut déclaré coupable d'agression". Pas du tout. Il n'a pas poursuivi plus avant sa lecture,

ajoutant des commentaires complètement dépourvus de fondement, parce que la résolution parle des deux parties, en appelle aux deux parties pour qu'elles mettent fin aux hostilités, hostilités qui ont continué parce que la Syrie a poursuivi ses attaques contre les villes et villages israéliens qu'elle dominait depuis les hauteurs du Golan.

155. Je ferai une brève remarque au sujet de la déclaration que le représentant de l'Egypte a trouvé nécessaire et souhaitable de faire devant le Conseil. Il a parlé de la question des fournitures humanitaires qui sont amenées aux forces égyptiennes encerclées avec l'aide des autorités et des forces israéliennes. Il a cité une dépêche en provenance de Genève. Il en a omis entièrement la première partie, dont j'avais donné lecture et qui contient les déclarations d'un porte-parole de la Croix-Rouge internationale à Genève, au sujet des médicaments, du plasma, et autres fournitures que les Israéliens font parvenir aux lignes égyptiennes au moyen d'un hélicoptère israélien et que la Croix-Rouge transmet aux Egyptiens. Il l'a complètement omis, bien que cela fit partie de la même dépêche qu'il a citée. Il a donné lecture de la phrase suivante, et j'aimerais la répéter en attirant l'attention des membres du Conseil sur elle et sur les conclusions qui en ont été tirées :

"Un convoi de 14 camions qui devait quitter le Caire aujourd'hui avec des fournitures de la Croix-Rouge, du sang, du plasma et des médicaments pour la ville de Suez a été retardé à cause des conditions posées par les Israéliens à son passage. Le porte-parole a déclaré qu'il n'y avait toujours aucune liste des prisonniers de guerre qui se trouvent entre les mains des Egyptiens et des Syriens."

156. Comme je le signalais au Conseil de sécurité l'autre jour, trois semaines se sont écoulées depuis le début de l'agression égypto-syrienne et, à ce jour, l'Egypte et la Syrie n'ont pas encore transmis, conformément aux Conventions de Genève, la liste des prisonniers de guerre israéliens qu'elles détiennent, à l'exception de 48 hommes que j'ai mentionnés dans ma lettre au Secrétaire général. Quelle était la condition posée pour le passage de ravitaillements égyptiens pour les unités égyptiennes encerclées à travers les lignes israéliennes sous les auspices de la Croix-Rouge internationale ? , car j'admets qu'une condition a été posée. Elle était que le Gouvernement égyptien, que les forces armées égyptiennes soient de leur côté humanitaires et agissent de façon humaine, comme Israël agit ; c'était que l'Egypte applique les Conventions de Genève et observe les obligations humanitaires internationales qui en découlent.

157. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La parole est au représentant de l'Union soviétique pour exercer son droit de réponse.

158. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétique) [*traduction du russe*] : J'ai fourni des renseignements en réponse à la question posée par M. Baroody sur l'attitude des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à l'égard de la question du Moyen-Orient, les membres permanents du Conseil assumant la responsabilité principale du maintien de la paix, conformément à la Charte et à la pratique suivie à l'ONU.

159. Les indications que j'ai données reflètent avec exactitude et avec fidélité la position des cinq membres permanents à l'égard de cette question et en particulier pour ce qui est des consultations et du vote sur ces résolutions. Il est vrai que, comme le dit un proverbe russe, il n'y a que la vérité qui blesse. La vérité blesse en effet le représentant de la Chine. Incapable de réfuter cette vérité, il a eu recours à sa méthode coutumière, tant de fois ressassée, en proférant une nouvelle série de calomnies sur l'Union soviétique. Ensuite, il a cherché à faire peur aux Membres de l'ONU en parlant de *diktat* et de "volonté imposée". Un proverbe russe dit : "Belle-mère malveillante croit sa bru méchante."

160. De la réplique extrêmement acerbe du représentant de la Chine, on ne peut tirer qu'une conclusion parfaitement évidente : la Chine et son représentant à l'ONU refusent de contribuer à un règlement au Moyen-Orient. Ils préfèrent que le canal de Suez soit entre les mains des Israéliens plutôt que des Egyptiens. Ils préfèrent que les troupes israéliennes se maintiennent en territoire occupé. Tel est l'essence de la politique chinoise, son but est parfaitement clair.

161. Pour ce qui est des calomnies, il y a une alliance parfaite entre les sionistes et les Chinois, tous deux calomniant à qui mieux mieux l'Union soviétique. Dans certains cas, le représentant de la Chine remporte la palme sur le représentant du sionisme, mon "allié" selon la Chine. Ce sont là des plaisanteries, des absurdités. Jusqu'où peuvent aller les élucubrations du représentant de la Chine ?

162. Je rappellerai ce que j'ai dit à la dernière séance : la délégation de l'URSS ne se soucie aucunement de la nouvelle série d'inventions calomnieuses proférées par le représentant de la Chine et juge inutile d'y répondre. Je répète, pour préciser ma position, que ces calomnies sont des inventions si monstrueuses qu'elles ne méritent même pas d'être réfutées.

163. Quant au représentant d'Israël, je lui conseillerais de cesser de vouloir masquer l'agression et la banditisme international de son pays en calomniant les membres du Conseil de sécurité. Ce procédé ne saurait convaincre personne ni n'aider personne. Sa tactique consiste à détourner l'attention du fond de la question à l'examen en diffamant les membres du Conseil de sécurité. Qu'il renonce donc à la calomnie et réponde aux questions suivantes : quand Israël va-t-il cesser le feu et quand va-t-il retirer ses troupes sur les lignes du 22 octobre ? Voilà ce que l'on demande à Israël. Aucune calomnie dirigée contre les membres du Conseil de sécurité ne saurait masquer l'agression et le banditisme international d'Israël ni le fait qu'il fait fi des trois résolutions adoptées par le Conseil. C'est pourquoi, en recourant à la calomnie, le représentant d'Israël se ridiculise et ne convainc personne. Il n'a pas là une attitude sérieuse, il cherche simplement quelque chose à dire, n'importe quoi pour masquer la politique d'agression de son pays.

164. Je voudrais maintenant dire quelques mots à l'intention de M. Scali. J'ai répété fidèlement ce qu'avait dit M. Kissinger et, en tant que représentant de l'Union soviétique, je suis en droit de poser une question.

M. Kissinger a constaté qu'Israël avait violé la résolution du Conseil de sécurité que M. Scali et moi avions présentée au Conseil et soutenue ensemble. J'ai le droit de demander ce qu'a fait M. Kissinger, après avoir constaté qu'Israël avait violé cette résolution et s'était emparé de nouveaux territoires égyptiens, pour qu'Israël applique cette résolution. C'est une question légitime. Je n'ai omis aucune des paroles de la déclaration prononcée par M. Kissinger et telle n'était pas mon intention. Je vous pose donc cette question.

165. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte dans l'exercice de son droit de réponse.

166. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette d'avoir à prendre de nouveau la parole, mais je tiens à dire clairement au Conseil que ma citation de la dépêche de l'agence Reuter avait pour but de prouver que des conditions avaient été posées avant que le convoi puisse quitter Le Caire. C'était mon seul but en présentant ce qui était clairement dit dans cette dépêche. Je ne l'ai pas inventé. J'ai simplement mentionné qu'un convoi de 14 camions était censé se diriger vers la ville de Suez avec du matériel médical et du plasma; ce convoi a été retardé parce que les Israéliens ont posé des conditions au passage de ce convoi, l'empêchant ainsi d'atteindre sa destination. Voilà ce que je voulais démontrer.

167. Ma seconde observation porte sur l'attitude du Gouvernement israélien à l'égard de l'application de la Convention de Genève. Je voudrais que figure dans le compte rendu du Conseil de sécurité ce communiqué de presse officiel du Comité international de la Croix-Rouge internationale que j'ai sous les yeux. Ce communiqué officiel porte la date du 20 octobre 1973 et a été publié sous la cote 1176 B; il est intitulé "Réponse négative d'Israël aux propositions du CICR." Il est ainsi libellé :

"Genève, CICR.

"Après que les Gouvernements de la Syrie, de l'Irak et de l'Égypte eurent envoyé leur réponse acceptant la proposition faite par le Comité international de la Croix-Rouge afin que les articles 46, 47 et 50 de la partie IV "Population civile" du projet de protocole additionnel à la Convention de Genève du 12 août 1949, relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, soient observés immédiatement, le Gouvernement d'Israël a répondu le 19 octobre en précisant comme suit sa position :

"En réponse à l'appel du CICR, le Gouvernement d'Israël déclare qu'il a rigoureusement respecté et continuera à respecter les dispositions du droit international public qui interdit toute attaque contre les populations et les objectifs civils."

"Le CICR estime que la communication du Gouvernement d'Israël équivaut à une réponse négative à sa proposition."

Je répète : ...que la communication du Gouvernement d'Israël équivaut à une réponse négative à sa proposition...

"Cela est d'autant plus déploré par le CICR que cette proposition visait précisément à garantir aux populations

civiles du Moyen-Orient une protection plus efficace que celle fournie par le droit international public existant, dont les dispositions pertinentes remontent à 1907 et qui ne correspond donc plus à la situation créée par les conflits modernes.”

Ainsi prend fin le communiqué officiel publié par la Croix-Rouge internationale.

168. La seule conclusion à tirer de cette attitude est qu’Israël a l’intention de priver la ville de Suez de nos fournitures médicales. Israël invente des prétextes afin de priver les blessés d’éléments aussi vitaux que des médicaments et du sang.

169. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’anglais*) : Je donne la parole au représentant d’Israël dans l’exercice de son droit de réponse.

170. M. TEKOA (Israël) [*interprétation de l’anglais*] : Je serai très bref. En fait, je n’avais pas l’intention de répondre à la déclaration faite par le représentant de l’Egypte parce que je pense que, comme tous les membres du Conseil l’auront sans doute constaté en écoutant sa déclaration, il n’a tout simplement pas compris ce que je disais à propos d’une condition humanitaire posée par un officier sur place ou peut-être par certain représentant des autorités israéliennes pour que les fournitures médicales égyptiennes puissent être transportées à travers les lignes israéliennes jusqu’aux forces égyptiennes encerclées.

171. Je voudrais seulement apporter un éclaircissement à propos de la seconde observation qu’il a faite de manière assez spectaculaire. Il a simplement omis — cela n’est pas nouveau — de dire quelle était la proposition en question, à savoir que le Gouvernement israélien s’engage à l’égard de plusieurs projets d’articles d’un projet de protocole qui, à l’heure actuelle, n’existe pas, qui sera discuté dans six mois à une conférence internationale.

172. Il se trouve que le Gouvernement israélien est un gouvernement démocratique. Apparemment, c’est là un défaut aux yeux du représentant de l’Egypte. Apparemment, en Egypte il y a quelqu’un qui peut dire “oui” à tout ce qui lui plaît, et peu importe d’ailleurs qu’il dise “oui” si, en fait, cela veut dire “non”. Car, tout au long des années, nous avons entendu l’Egypte protester de sa fidélité à la Charte des Nations Unies au moment même où les dirigeants égyptiens déclaraient publiquement que leur objectif était de détruire un Membre de l’ONU. Nous avons tous assisté à l’agression égyptienne au moment même où l’Egypte prétendait être un pays épris de paix.

173. Mais en Israël, comme dans les pays et gouvernements démocratiques, il se trouve que, pour ratifier une convention, un protocole international, deux conditions doivent être remplies. Tout d’abord, il faut savoir ce que l’on ratifie; il faut avoir un texte, un instrument international à accepter, à ratifier. Or, dans le cas présent, cela n’existe pas. Chacun d’entre nous qui a quelque connaissance du droit international comprendra la difficulté. Ensuite, comme je l’ai déjà dit, dans un régime démocratique, il y a un processus de ratification; il y a un parlement, un gouvernement. Nous n’avons pas une seule personne qui appose simplement un sceau sur un document

en disant : “Je promets d’aimer la paix”, et qui va ensuite faire la guerre. Nous devons suivre une certaine procédure parlementaire démocratique.

174. Dans ces circonstances, dans les conditions de guerre qui nous ont été imposées par l’agression égypto-syrienne, le Gouvernement israélien a répondu à la suggestion qui lui était faite en disant : “Bien sûr, nous avons respecté, et nous continuerons de respecter, la lettre et l’esprit de ces protocoles, de ces articles des projets de protocole” — c’est-à-dire que nous nous abstenons de toucher des cibles civiles. La seule différence entre notre attitude et l’attitude des gouvernements arabes en la matière est que, comme je l’ai expliqué, pour des raisons constitutionnelles, ils ne voient aucune difficulté à dire : “Oui, bien sûr. Proposez-nous ce que vous voulez. Peu importe si cela n’existe pas et n’a pas encore force obligatoire. Nous disons “oui” à tout, et nous agissons dans le sens opposé. Nous acceptons tout texte qui limite les activités aériennes ou terrestres, mais nous frappons des cibles civiles, des villages, nous lançons des missiles contre les villes et les localités habitées.”

175. Le Gouvernement israélien, lui, a voulu agir de manière sérieuse; il a dit : “Oui, bien sûr. Nous agissons exactement comme cela est suggéré et demandé.” Voilà pourquoi notre formule est plus générale et ne mentionne pas les articles 47, 48 et 50, je crois — qui n’existent pas encore — d’un protocole additionnel non existant, qui n’a pas encore été examiné par une conférence internationale.

176. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan dans l’exercice de son droit de réponse.

177. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l’anglais*] : J’ai beaucoup hésité à répondre aux remarques désobligeantes que M. Tekoah a faites à l’égard de mon pays, mais je pense qu’il faut rétablir les faits.

178. Nous connaissons tous la tactique de M. Tekoah, qui se sert de notes ou qui fait des déclarations qui n’ont souvent rien à voir avec les débats ou qui sont faites pour la galerie. Je pense qu’en l’occurrence ses paroles n’avaient absolument rien à voir avec le débat et qu’elles étaient donc prononcées pour la galerie, parce qu’il a complètement dénaturé ma déclaration. Dans celle-ci, je n’ai jamais parlé des Juifs. Je n’ai jamais dit ce qu’il prétend que j’ai dit à propos des Juifs. Mais c’est sa rengaine habituelle pour obtenir quelques millions de dollars de plus, exonérés d’impôts, des Américains. Pourquoi ? Pour poursuivre cette guerre d’agression. Voilà ce qu’il essaie toujours de faire.

179. Il a eu tort de me citer comme si j’avais parlé de la population juive — qu’elle soit en Israël ou en dehors d’Israël. En tout état de cause, pourquoi doit-il parler des Juifs qui sont citoyens d’un autre pays ? Pourquoi devrait-il s’adresser à eux ? Quel droit a-t-il ou quel droit a Israël sur les Juifs se trouvant en dehors d’Israël ? Je le lui demande.

180. Quoi qu’il en soit, ce n’est pas cela qui nous préoccupe ici. Ce qui nous préoccupe, c’est les sionistes israéliens, qui n’ont cessé de déclencher la guerre et de travailler contre la paix lorsque celle-ci était en vue.

181. Il a aussi parlé des droits de l'homme et de génocide dans le Soudan méridional. En un sens, je suis heureux que M. Tekoah m'ait donné l'occasion d'en parler. En toute modestie et en toute humilité nous n'avons pas parlé ici de la solution pacifique intervenue dans la question du Soudan méridional. Si M. Tekoah connaît son histoire, il doit savoir que le problème n'a pas été créé par le peuple soudanais. C'est un problème historique dont nous avons hérité et qu'à notre honneur nous sommes parvenus à résoudre de manière pacifique et, je dirais, exemplaire. S'il y a eu des morts, M. Tekoah pourrait peut-être dire à ce conseil si oui ou non Israël y a joué un rôle. Dans le cas où un quelconque doute subsisterait à cet égard dans l'esprit du Conseil, je serais tout disposé à prouver que des armes israéliennes ont été envoyées en contrebande au Soudan.
182. Il s'agit d'ailleurs là d'une habitude israélienne en Afrique, et c'est la raison pour laquelle les Israéliens ont été mis à la porte de la plupart des pays d'Afrique. De plus en plus, des pays africains rompent les relations diplomatiques avec Israël, car maintenant ils savent de quoi il retourne.
183. Mais ce n'était pas là ce que je voulais dire. Ce que je tiens à dire, c'est que le Soudan n'a jamais pratiqué le génocide. Il y avait un conflit au Soudan, et ce conflit a finalement été réglé. Il l'a été — et nous en sommes très fiers — pacifiquement. La solution en a été exemplaire et le monde entier nous a complimentés pour cela. Je sais que ce n'est pas un dénouement qui a enchanté le représentant d'Israël, car cela ne correspondait pas à ses vœux. Nous savons ce que sont ces vœux. Je lui demanderai : qu'ont-ils fait à Deir Yassin ? Qu'ont-ils fait dans l'hôtel du roi David ? Qu'ont-ils fait avec l'avion libyen ? Qu'ont-ils fait en Europe ? Ce sont là des œuvres du sionisme, et tout le monde le sait. Qu'ont-ils fait du peuple palestinien qui était en Palestine avant eux ? Les 93 p. 100 de la population qui vivaient là-bas étaient composés de Palestiniens, qui possédaient à peu près le même pourcentage des terres. Qu'a-t-on fait d'eux ? On les a expulsés, on les a privés de leurs foyers, et on leur refuse encore le droit d'y revenir. Leur retour avait été décidé par l'ONU, mais Israël n'a pas encore répondu à cette décision.
184. Le représentant d'Israël a parlé du message de Khartoum. Le message de Khartoum était juste, parce qu'il avait été dicté par Israël lui-même, par son agression contre les territoires arabes, contre les peuples arabes et le peuple palestinien, et Israël continue cette agression. Ainsi, le message de Khartoum était un message de résistance, un message de combat contre l'agression et ce message a gardé aujourd'hui toute sa valeur.
185. M. Tekoah nous a conté toutes ces histoires afin de détourner l'attention du Conseil, afin de n'être plus sur la sellette au Conseil, mais je vais l'y ramener et lui poser des questions auxquelles il devrait répondre.
186. M. Tekoah s'est vu poser certaines questions aujourd'hui. On lui a demandé si Israël allait se conformer immédiatement à notre résolution 338 (1973) et revenir sur les positions occupées le 22 octobre à 16 h 50 TU. A cette question, il est resté muet. Il devrait nous dire aussi si la Croix-Rouge peut passer et si les autorités égyptiennes peuvent envoyer du ravitaillement et des médicaments aux habitants des villes et en dehors des villes.
187. Je lui poserai enfin cette dernière question : que se propose de faire Israël entre le moment présent et demain à l'aube ? Va-t-il continuer à violer le cessez-le-feu ? Va-t-il continuer d'appliquer son plan de génocide, je répète le mot "génocide" ? Telles sont les questions auxquelles j'aimerais que M. Tekoah réponde si possible, comme il convient, et non en puisant dans ses archives le mauvais document.
188. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte dans l'exercice de son droit de réponse.
189. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : L'Égypte sera toujours prête à dire oui à toutes les tentatives inspirées de considérations humanitaires et l'Égypte dira toujours non aux massacres, à l'agression et au génocide. Que le représentant d'Israël s'en souvienne. Il n'a pas pu réfuter ce que contenait le communiqué officiel de la Croix-Rouge internationale. Il a dit qu'il ne s'agissait là que de projets d'articles et qu'en tant qu'Etat démocratique. Israël devait voir si ces projets d'articles pouvaient être acceptés, et si d'autres pays, tout aussi démocratiques qu'Israël, en acceptant ces articles, commettaient une entorse à la démocratie.
190. Si le représentant d'Israël parle de ce projet de convention, permettez-moi, monsieur le Président, par votre entremise, de lui poser cette question : qu'en est-il de la quatrième Convention de Genève, convention relative à la protection des populations civiles en temps de guerre et à laquelle Israël est partie, puisqu'il l'a signée et ratifiée ? Le représentant d'Israël est-il prêt à déclarer ici que son pays respectera cette convention dans toutes ses parties ?
191. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Arabie Saoudite désire exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole en lui lançant à nouveau un appel, comme toujours en tant que vieux collègue et ami, pour lui demander d'être bref.
192. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je serai aussi bref que cela m'est humainement possible mais, pour l'amour du ciel, comme vous êtes, je crois, en excellents termes avec l'ambassadeur Malik, la prochaine fois, veuillez je vous prie lui demander d'être bref. Comme vous le savez, tout ce qu'il dit m'intéresse énormément et je suis tout oreilles quand il parle. Mais puisque vous m'avez lancé un appel en tant qu'ami et non en tant que président, je serai aussi bref que possible. Je pense que l'ambassadeur Malik est aussi un de vos amis ; je vois que vous plaisantez et riez avec lui.
193. Je m'élève contre ce que M. Tekoah a dit à propos de la démocratie. Il ne trompera personne avec ses platitudes sur la démocratie. La démocratie a été réduite à un rituel, surtout depuis le début de la première guerre mondiale, à l'heure où tant de crimes ont été commis au nom de la démocratie.
194. J'ai vécu pendant plus de quarante ans dans ce que l'on appelle des pays démocratiques, en Europe occidentale, aux États-Unis d'Amérique, et j'ai vu de mes yeux la démocratie se détériorer. Le cœur de la démocratie s'est

rétréci ou a été dévoré par la convoitise, l'ambition et la soif de puissance.

195. La première guerre mondiale, nous disait-on, a été livrée pour sauver la démocratie dans le monde. Chacun sait que ce qui a fait prendre les armes aux puissances occidentales, c'est prétendument que l'empereur Guillaume et l'Allemagne étaient militaristes. L'Angleterre, elle, était la plus grande puissance navale de l'époque et la France avait l'une des armées les plus fortes. La première guerre mondiale n'a pas été livrée pour sauver la démocratie dans le monde; elle n'a pas été menée contre le militarisme mais contre le mercantilisme de l'Allemagne, et les peuples d'Europe ont été envoyés à l'abattoir au nom de la démocratie.

196. En 1917, les sionistes ont poussé les Etats-Unis dans la première guerre mondiale. Les Etats-Unis étaient une démocratie avant qu'ils ne se mêlent des affaires de l'Europe. J'ai été vraiment très ému de voir les croix de Verdun dans les années 20, cette fleur de la jeunesse qui avait été dupée et qui avait donné sa vie au nom de cette pseudo-démocratie dont a parlé le monsieur assis à ma gauche.

197. Puis la démocratie s'est détériorée encore entre les deux guerres mondiales, et finalement le glas en a été sonné lors de la seconde guerre mondiale. A nouveau, la guerre était menée contre l'Allemagne parce que Hitler défiait les puissances occidentales. Il y eut de la diplomatie secrète. J'habitais en Angleterre en 1938 quand, au mois de septembre, M. Neville Chamberlain et M. Daladier se sont rendus à Munich. Lorsqu'il fut interrogé par les journalistes, M. Chamberlain éluda les questions. Tout ce qu'il dit à l'aérodrome de Hendon en revenant de Munich fut : "J'apporte la paix à notre génération." Ensuite, lorsque les journalistes lui ont à nouveau demandé ce qu'il était advenu de la Tchécoslovaquie, il a dit : "Mes lèvres sont scellées." Il n'est pas étonnant que les lèvres de M. Scali soient scellées, tout comme celles de M. Chamberlain. Je suis certain que M. Scali agit sur instructions de son gouvernement; pourtant, je vois que les lèvres de M. Kissinger ne sont pas scellées, mais je n'ai rien pu recueillir de sa conférence de presse ou du communiqué de presse que M. Scali a eu la générosité de nous envoyer.

198. La démocratie ? Au nom de la démocratie, Dresde qui n'était pas un objectif militaire, a été rayé du monde. M. Tekoah dit : "Nous sommes une société démocratique. Nous avons un parlement." Les puissances occidentales, elles aussi, ont un parlement. Est-ce que les autorités responsables en Occident ont organisé un plébiscite pour demander au peuple s'il était d'accord ou non pour détruire Dresde ?

199. Ensuite, le grand président Harry Truman a-t-il fait des sondages, grâce à un processus démocratique, auprès du peuple américain, pour raser Nagasaki et Hiroshima, au nom de la démocratie ? Lorsque en 1946, dans l'Etat de Washington, j'ai demandé à M. Telford Taylor, qui parlait devant le Rotary Club — la veille, j'avais moi-même pris la parole devant le Kiwanis Club — il commit une faute; il était arrivé de Tokyo où il avait agi en tant qu'avocat général auprès du tribunal qui avait jugé le général japonais Yamashita. Sans doute pensait-il que tous ceux qui étaient

là présents étaient Américains; or il se trouvait que j'étais le seul Arabe. J'ai demandé à M. Taylor : "Est-ce que la défense japonaise a fait valoir ce que M. Truman, qui était alors président, avait fait ? Car, de même que Yamashita était un bon père de famille, il n'y avait aucun doute sur ce point à l'égard du président Truman. Il aimait sa famille, il parlait très franchement avec tous ses amis. Mais, avec tout le respect que je lui dois en tant que président, n'a-t-il pas commis à Bataan un crime plus horrible encore que Yamashita ? A-t-il fait des sondages auprès du peuple des Etats-Unis alors qu'il s'appretait à anéantir Hiroshima et Nagasaki ? Au nom de quoi ? De la démocratie ?" Et M. Taylor, devenant brusquement exsangue, a répondu : "C'était une opération chirurgicale indispensable pour écourter la guerre et épargner des vies américaines." Voilà la démocratie. Le peuple américain n'a pas été consulté grâce à un processus démocratique. Tout se fait en secret, parce que la sécurité de l'Etat l'impose. Le secret ! Une fois de plus je ne laisserai quiconque s'en tirer avec ce narcotique d'une démocratie décadente, que ce soit Israël qui y ait recours ou tout autre pays du monde, y compris les Etats arabes qui, parfois, par démagogie, prétendent, comme les autres Etats, petits et grands, qu'ils sont des démocraties. Le rituel l'exige.

200. Pour répondre au représentant du Soudan, M. Tekoah a eu recours à l'argument de la société ouverte.

201. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la France sur une motion d'ordre.

202. M. DE GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, nous avons été réunis ici ce soir à la demande de l'Egypte, avec un sentiment d'urgence. En effet, le représentant de l'Egypte nous dit qu'il y a des violations du cessez-le-feu au Moyen-Orient. Des villes sont en danger, peut-être même la paix est-elle en danger.

203. Voilà trois heures que nous écoutons des discours. Est-il nécessaire que nous entendions encore maintenant un cours sur la démocratie et sur les origines de la première guerre mondiale ? J'ai la plus grande admiration pour l'érudition de l'ambassadeur Baroody et je serais très heureux de l'entendre une autre fois, mais, actuellement, nous devons examiner un rapport du Secrétaire général, et si nous écoutons encore des discours pendant plusieurs heures, aucun de nous ne pourra étudier ce rapport. Il y a urgence et je demande que M. Baroody veuille bien remettre à une autre fois son historique sur la première guerre mondiale et ses théories sur la démocratie, et que l'on en termine avec l'examen de la question qui a été posée ici par l'Egypte.

204. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Arabie Saoudite a entendu la proposition — l'appel, dirais-je — du représentant de la France. C'est une proposition sur laquelle, je dois l'avouer, je suis, dans une très grande mesure, d'accord. Je n'ai nullement l'intention de limiter le droit de parole du représentant de l'Arabie Saoudite ici, au Conseil, mais ce qu'a dit le représentant de la France est, je crois, tout à fait pertinent. L'heure est très tardive et j'ai toujours l'intention, une fois que cette séance

sera levée, d'inviter mes collègues du Conseil à se joindre à moi pour des consultations privées dans le but de faire avancer nos travaux. Je dois reconnaître, avec le représentant de la France, que les observations que fait en ce moment le représentant de l'Arabie Saoudite n'ont aucun lien avec le sujet dont nous discutons ce soir.

205. Puis-je demander, ainsi que je l'ai déjà fait, au représentant de l'Arabie Saoudite de conclure ses remarques ? Faute de quoi, et pour répondre à la motion d'ordre ...

206. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Ne me menacez pas !

207. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : ... du représentant de la France, je devrai déclarer que le représentant de l'Arabie Saoudite n'a plus la parole.

208. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Je serai bref. Mais je veux faire mes commentaires selon la voie démocratique. Nous parlons maintenant de la démocratie; puis-je poursuivre mes observations ?

209. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je rappeler au représentant de l'Arabie Saoudite...

210. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Vous ne me permettez pas de m'expliquer.

211. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je demande au représentant de l'Arabie Saoudite de respecter la présidence pour un instant. Puis-je lui rappeler que, ce soir, on a déjà beaucoup parlé de la démocratie ? S'il veut bien s'en tenir à prendre la parole une minute de plus, je lui permettrai de poursuivre.

212. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Par déférence à l'égard de mon collègue de la France, je profiterai d'une autre occasion pour dire ce que j'allais déclarer sur la démocratie. Mais ce n'était là qu'une préface, et je ne parlerai pas maintenant de la démocratie, par déférence pour vous, monsieur le Président, et pour mon collègue de la France, comme je l'ai dit. D'ailleurs, soit dit entre parenthèses, je parlais de la seconde guerre mondiale, et non pas seulement de la première guerre mondiale; donc, il devait somnoler ou il ne m'écoutait pas.

213. Maintenant, je m'adresse à vous, monsieur, en tant que président et non en tant qu'ami : l'échange de droits de réponse entre nos collègues de la Chine et de l'Union soviétique se rapportait-il à la question, ou n'est-il admissible que parce qu'il s'agit de grandes puissances ? Vous vous tenez coi lorsqu'ils parlent, mais lorsque moi -- qui représente une petite puissance -- je parle, vous invoquez notre amitié et l'irritation de certains de mes amis comme -- du moins, je l'espère mon ami -- M. de Guiringaud pour me museler.

214. Je ne parle pas de démocratie. Traitez-moi comme tout le monde. M. Huang et M. Malik, lorsqu'ils parlent, s'en tiennent-ils toujours au sujet et ne leur arrive-t-il pas, pour ainsi dire et comme le diraient les Américains, "de

laver leur linge en public" ? Je ne dirai pas "linge sale" parce que je n'ai pas le droit de dire s'il est sale ou non. Je ne parlerai pas de la démocratie, mais j'ai le droit de parler, tout comme ceux à qui vous avez donné la parole, monsieur; et croyez bien qu'aucun président ne musélera Baroody -- à moins que vous ne vouliez prendre une décision formelle; et je ne contesterai pas cette décision, parce que je ne suis pas membre du Conseil. Mais j'ai eu l'occasion de contester des décisions partout ailleurs. Et que Dieu me vienne en aide !

215. Je ne parlerai pas de la démocratie maintenant, quoique j'aie beaucoup à dire sur la démocratie et je pourrais faire une dissertation là dessus. Mais je parlerai une ou deux minutes sur la façon -- il y a une guerre dans notre région -- sur la façon, je crois avec toutes les bonnes intentions dont sont animées celles que l'on appelle les super-puissances, de mettre fin aux combats.

216. Je voudrais maintenant répondre à ce qu'a dit M. Tekoah à propos de Khartoum. Pourquoi est-ce moi qui réponds plutôt que le représentant du Soudan ? Parce que Sa Majesté le roi Faïçal a assisté à la Conférence de Khartoum. Et ce monsieur essaie de traîner dans la boue le peuple arabe, parce que les chefs d'État arabes se sont réunis à Khartoum afin de s'assurer que les sionistes ne conspirent pas avec d'autres puissances. Vous m'entendez ? Je ne parle pas de démocratie. J'explique à M. Tekoah et aux membres du Conseil la raison d'être de Khartoum. Et l'esprit de Khartoum n'est pas mort -- sûrement pas pour les chefs des États arabes; et il n'est pas mort non plus dans le cœur de la jeunesse arabe. Et comme je tâte le pouls de cette jeunesse, je défie quiconque de me démentir.

217. Depuis le Maroc, dans toute l'Afrique du Nord, en Syrie, en Irak, au Soudan, le monde arabe tout entier a été mis en effervescence par les Palestiniens. Et ce monsieur vient jeter le doute quant à l'avenir ! C'est pourquoi je n'ai cessé de dire à ses prédécesseurs avant qu'il ne soit ici qu'il n'y aura pas de paix dans le monde arabe, avec ou sans Khartoum, aussi longtemps que les jeunes Arabes, qui représentent la nouvelle génération, se soulèveront contre leurs dirigeants si ceux-ci cèdent devant l'agression sioniste, encouragée comme elle l'est par les États-Unis d'Amérique -- nous avons la plus grande amitié pour le peuple américain.

218. Si ce monsieur, l'ambassadeur Scali, abandonne sa position officielle, pensez-vous que nous aurons quelque chose contre lui ? Il réintégrera la masse du peuple américain, et ce sont des gens généreux et qui ont bon cœur; mais ils seront peut-être un jour précipités dans un nouveau massacre, et c'est dans ce contexte que j'étais revenu à la première guerre mondiale et que j'évoquais la seconde, s'ils sont manœuvrés par ces sionistes qui semblent être les maîtres à penser de la politique américaine, quoique je pense que le noble peuple américain se dressera comme un seul homme et refusera de laisser son gouvernement le plonger dans un nouvel abattoir.

219. M. Tekoah sait très bien qu'il ne peut être question de survie pour les Arabes ou pour les Juifs, pour les Américains ou pour les Russes -- ou peut-être même pour tout le genre humain -- si les sionistes politiques ne

reviennent pas à la raison et cessent de faire du sionisme un problème mondial.

220. Voilà ma réponse, monsieur; et souvenez-vous simplement du temps pendant lequel ont parlé les autres représentants avant d'essayer -- vous-même ou quelqu'un d'autre -- de me gêner dans ma déclaration.

221. Mon dernier point est le suivant : j'avertis les Etats-Unis, car j'ai suivi les événements en Europe et ici depuis plus de quarante ans, de faire attention cette fois-ci, avec les arsenaux nucléaires remplis à pleine capacité, de ne pas créer par erreur une situation pouvant entraîner l'annihilation du genre humain.

222. Nous préférons mourir, comme même les nations meurent, non pas en combattant pour répandre le sang, mais en défendant la justice; nous préférons mourir plutôt que de céder à la force. Voilà le message que j'adresse aux grandes puissances; voilà le message que par votre intermédiaire, monsieur, j'adresse à M. Tekoah, qui, à plaisir, tourne les Arabes en ridicule -- et certains d'entre eux n'ont nul besoin d'une urne et d'un bout de papier pour parvenir à une prétendue démocratie moderne et décadente.

223. Je vous remercie, monsieur, de la gentillesse et de l'indulgence dont vous avez fait preuve. Je demanderai à nouveau la parole si quelqu'un met en doute ce que j'ai dit.

224. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.

225. M. TEKOA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Egypte m'a posé une question et je voudrais lui répondre. Avant de le faire, cependant, après avoir écouté pendant un quart d'heure l'exposé d'une définition saoudienne de ce qu'est le sionisme -- je vous ai fourni l'autre jour la définition historique du sionisme, mais, selon toutes les apparences, certains membres du Conseil partagent les vues exprimées par le représentant de l'Arabie Saoudite, qui m'a précédé -- je voudrais donner une définition très précise et très concise de ce qu'est, selon le Roi d'Arabie Saoudite, le sionisme.

226. Au cours d'une interview avec Amir Taheri, selon un quotidien iranien, *Kayhan International*, du 18 mars 1972, le roi Fayçal d'Arabie Saoudite aurait déclaré ce qui suit :

“Les sionistes portent la responsabilité du déferlement sur l'humanité des invasions torrentueuses des Mongols. Marx, Engels, Lénine, Trotsky et Staline étaient tous des Juifs et des sionistes.”

227. J'espère que le représentant de l'Union soviétique a écouté très attentivement. Je le soupçonne parfois de partager les vues de M. Baroody sur ce qu'est le sionisme.

228. En réponse à la question du représentant de l'Egypte, à savoir si Israël accepte d'observer la quatrième Convention de Genève, la réponse est oui; cette réponse a été donnée le 8 octobre, deux jours après l'agression égypto-syrienne, au Comité international de la Croix-Rouge et, le 19 octobre, le Président du Conseil de sécurité en a été également informé.

229. Cependant, une question que j'ai posée -- et qui est posée par toute l'humanité aux Gouvernements égyptien et syrien -- est demeurée sans réponse : quand ces deux gouvernements vont-ils observer la Convention de Genève, les principes fondamentaux d'humanité et de moralité et transmettre, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, les listes des prisonniers de guerre israéliens qui sont entre leurs mains ?

230. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne deux minutes au représentant de l'Arabie Saoudite dans l'exercice de son droit de réponse.

231. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : En réponse à l'interview que, dit-on, un journaliste d'Iran a publiée après sa conversation avec le roi Fayçal, je tiens à déclarer que je n'en ai pas le texte ici. Mais puisqu'il est tard, je dirai à M. Tekoah qu'un important pourcentage de Juifs européens qui n'étaient pas sefardim sont venus du nord de l'Asie où étaient les anciens Mongols. Ils appartenaient à ce que l'on appelle les Khazars qui se sont convertis au judaïsme au huitième siècle dans ce qui est aujourd'hui la Russie méridionale. Si le roi Fayçal a mentionné les Mongols, il a voulu parler des vagues de Mongols du dixième et du douzième siècle, cousins, sinon ancêtres de ce monsieur. Mais les Mongols d'aujourd'hui ne sont plus les Mongols de l'ancien temps. Leur pays est un pays progressiste. Si M. Tekoah veut embrouiller la situation, je peux lui dire que ce que les Israéliens font aux Palestiniens dépasse de beaucoup ce que les Mongols du Moyen Age ont fait au Moyen-Orient et aussi plus à l'ouest, jusqu'à ce que l'Europe tremblât devant eux. Mais les Mongols d'aujourd'hui sont différents. Sa Majesté le Roi parlait des Mongols d'autrefois, aux mains desquels ont souffert non seulement les Arabes mais les Seljoukides, les Ottomans et les peuples des Balkans. Ils ont été assagis par le pouvoir, et aujourd'hui c'est un peuple qui mérite nos éloges. Les Mongols ne vivent pas seulement dans un pays progressiste mais aussi dans un pays épris de paix.

232. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas le moment d'être légers ou de se livrer à des exercices intellectuels, aussi utile que cela puisse être en d'autres occasions. Au prix d'un grand effort, je me suis abstenu de commenter les derniers événements survenus, aussi bien au Conseil qu'au Moyen-Orient, depuis près de trois semaines. J'aurais souhaité ne pas avoir l'occasion de faire ces commentaires, mais je m'y crois cependant obligé.

233. Nous nous trouvons dans une situation très grave et, bien que le Conseil ait discuté de cette question presque sans désenfermer pendant ces derniers jours, bien que le Conseil ait pris diverses mesures pour arriver à une certaine modération, nous n'avons pas réussi à apporter le calme dans la région où se déroule le conflit, et notre recherche d'une paix juste et durable risque de se poursuivre encore longtemps.

234. Cependant, le moment est venu où nous devons prendre les mesures pratiques qu'il nous semble possible d'adopter. C'est pourquoi nous avons demandé au Secrétaire général de nous envoyer dans les vingt-quatre heures son rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies. Ce

rapport nous est parvenu il y a près de sept heures et nous ne l'avons pas encore discuté.

235. En attendant de le faire le plus tôt possible, nous avons été très préoccupés de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Avant que nous puissions contrôler cette situation grâce à des mesures adéquates, comprenant l'envoi d'observateurs et de la Force d'urgence, il est nécessaire de prendre des dispositions immédiates si nous voulons nous assurer que la situation n'empirera pas dans les quelques heures pendant lesquelles nous examinerons le rapport du Secrétaire général, peut-être demain matin.

236. Après de sérieuses consultations avec tous les membres du Conseil, je proposerai tout d'abord que le Secrétaire général soit autorisé — comme nous l'y avons autorisé hier — à envoyer des troupes supplémentaires de Chypre s'il estime qu'une telle mesure est nécessaire à titre provisoire. La décision quant au nombre d'hommes qui pourront être envoyés en plus de ceux qui ont déjà été envoyés dépend nettement d'un certain nombre de facteurs. Mais je suis certain que le Conseil aimerait laisser cette décision à la discrétion du Secrétaire général et l'appuyer au maximum dans la situation d'urgence actuelle.

237. En second lieu, je proposerai que le Secrétaire général et notre président envoient immédiatement et simultanément, par télégramme, des appels aux parties intéressées leur demandant de coopérer totalement et efficacement avec la Croix-Rouge internationale pour l'aider à accomplir sa tâche humanitaire. Le Secrétaire général, espérons-nous, pourra, comme il l'a fait en plusieurs occasions par le passé, prêter tout le concours nécessaire en pratique.

238. Aussitôt que le Conseil aura approuvé ces deux propositions, comme il le fera j'espère, nous pourrions laisser au Président le soin de décider à quelle heure nous devons nous réunir demain et à quel moment nous devons nous consulter, sous sa direction, pour décider ce que nous devons faire à propos du rapport du Secrétaire général reçu cet après-midi. C'est là une prérogative du Président. Mais puisque celui-ci, très courtoisement, n'a jamais négligé de nous consulter sur ces questions, je me suis permis de lui faire connaître l'opinion du Conseil sur cette importante question de notre emploi du temps. Mais cela s'est passé il y a quelque temps et, depuis lors, nous avons entendu de longs échanges de vues qui ont pris une partie de notre temps et nous ont amenés à cette heure tardive.

239. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Après les longues discussions de cet après-midi et de ce soir, je n'ai pas l'intention de faire une déclaration. J'aimerais simplement apporter mon appui aux deux propositions que vient de faire le représentant de l'Inde. Sa première proposition tient compte de deux éléments importants qui apparaissent concernant l'examen du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 340 (1973) du Conseil : tout d'abord la nécessité d'examiner rapidement ce rapport et de prendre des mesures immédiates pour mettre sur pied la Force d'urgence des Nations Unies et l'envoyer dans la région en force suffisante pour qu'elle puisse accomplir son mandat; ensuite la nécessité, pour les membres du Conseil de sécurité, de

disposer d'assez de temps pour étudier le rapport qui contient nombre de propositions importantes, et pour les membres du Conseil d'avoir le temps de consulter leurs gouvernements respectifs.

240. C'est pourquoi j'appuie sa proposition tendant à ce que nous étudions le rapport du Secrétaire général aussitôt que possible et pas plus tard que demain matin. J'appuie également de tout cœur la seconde proposition du représentant de l'Inde, qui est inspirée par des considérations hautement humanitaires. J'espère sincèrement que le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité feront usage de leur autorité pour lancer un appel urgent à la pleine coopération avec la Croix-Rouge internationale afin que des mesures rapides soient prises pour envoyer dans la région des médicaments et autres articles nécessaires en vue d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines et des souffrances.

241. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Inde, appuyé par le représentant de la Yougoslavie, a présenté deux propositions. La première est que le Secrétaire général soit autorisé à envoyer une force supplémentaire de Chypre, en tant que mesure provisoire s'il l'estime nécessaire. C'est peut-être une version abrégée de la proposition mais je pense que c'est bien là ce que le représentant de l'Inde a proposé.

242. La seconde proposition est que le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité adressent un appel aux parties pour qu'elles coopèrent pleinement et efficacement avec la Croix-Rouge internationale.

243. Est-ce qu'un membre du Conseil a des objections à l'une ou l'autre de ces propositions? Etant donné qu'aucune objection n'est présentée, je considère que les propositions faites par le représentant de l'Inde et appuyées par le représentant de la Yougoslavie sont approuvées par le Conseil.

244. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : J'ai une seule observation à faire. En écoutant M. Sen, il m'a semblé qu'il a employé les mots "*interim measure*".

245. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si je n'ai pas employé le mot "*provisoire*", ce fut un lapsus de ma part. Mais je crois bien l'avoir employé.

246. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui voudrait faire une déclaration.

247. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je serai très bref. J'ai pris note de la proposition du représentant de l'Inde appuyée par le représentant de la Yougoslavie, tendant à ce que des troupes additionnelles en provenance de Chypre puissent être envoyées, comme mesure provisoire, pour renforcer les éléments de la Force d'urgence actuellement en Egypte, si je l'estimais nécessaire. Je vais certainement considérer de façon active cette proposition, en tenant compte, bien entendu, de la tâche de la Force à Chypre et des effectifs du personnel militaire disponible là-bas.

248. Pour ce qui est de la seconde proposition, j'entrerai en consultation avec le Président au sujet des mesures nécessaires. A cet égard, j'aimerais informer le Conseil que j'ai été en contact avec le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, au cours des dernières vingt-quatre heures et j'ai été constamment tenu au courant de ses efforts. Je continuerai à faire tout mon possible pour être utile dans ce domaine.

249. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général. Si aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je me propose de lever la séance. Après consultation avec les membres du Conseil et conformément à la proposition des représentants de l'Inde et de la Yougoslavie, je suggère que la prochaine séance ait lieu demain, samedi, à 10 h 30, pour étudier le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 340 (1973) [S/11052].

250. En ce qui concerne les consultations, je dois dire que, comme nous le savons tous, nous avons eu tout d'abord l'intention d'avoir des consultations officielles sur le rapport du Secrétaire général plus tôt cet après-midi, mais d'autres événements se sont produits et nous avons dû ajourner ces consultations officielles. Une suggestion — en fait une proposition — a été faite, selon laquelle, après cette séance, je pourrais inviter les membres du Conseil à se joindre à moi pour des consultations officielles sur le rapport du Secrétaire général. Il est tard; mais j'invite les membres du Conseil à se joindre à moi, au moins pour une brève séance, dans mon bureau. Les membres du Conseil pourront procéder à un échange de vues sur la nécessité d'autres consultations officielles et sur le moment où elles pourraient avoir lieu, ce soir ou demain matin avant la séance.

La séance est levée à 22 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
